

Commission de l'Enseignement supérieur, de la  
Recherche et des Médias du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014–2015

---

26 MAI 2015

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2015 (MATIN)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>4</b>
1.1	Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Radio numérique et norme DAB+» .....	4
1.2	Question de M. Alain Onkelinx à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Communication de la Commission européenne sur sa stratégie pour un marché unique numérique en Europe» .....	5
1.3	Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Future émission "L'invitation" à la RTBF» .....	7
1.4	Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Soutien de la RTBF à la Fête des solidarités» .....	8
1.5	Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Clef de répartition des numéros INAMI entre universités» .....	10
1.6	Question de Mme Catherine Moureaux à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Répartition des numéros INAMI entre les universités» .....	10
1.7	Question de Mme Magali Dock à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Crowdfunding» .....	11
1.8	Question de Mme Magali Dock à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Préparation des missions à l'étranger» .....	12
1.9	Question de M. Gilles Mouyard à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Mise en place d'une éducation entrepreneuriale» .....	13
1.10	Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Incertitudes autour de l'avenir de la recherche scientifique» .....	14
1.11	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Évolution de la formation des kinésithérapeutes» .....	15
1.12	Question de M. Gilles Mouyard à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Balises de la réforme de la formation initiale des enseignants» .....	16
1.13	Question de Mme Joëlle Kapompolé à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Réforme de la formation des enseignants» .....	16
1.14	Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Réforme de la formation des enseignants» .....	16
1.15	Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Évolution du groupe de travail sur la mobilité des professeurs» .....	16
1.16	Question de M. Gilles Mouyard à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Augmentation du nombre d'étudiants français dans les universités et hautes écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	20

1.17	Question de Mme Muriel Targnion à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Égalité hommes-femmes dans la recherche scientifique» .....	21
1.18	Question de Mme Isabelle Moinnet à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Création d'un master interuniversitaire en études de genre».....	21
1.19	Question de Mme Marie-Martine Schyns à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Répartition des hautes écoles formant les enseignants à Bruxelles» .....	23
1.20	Question de Mme Isabelle Moinnet à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Réforme du décret AEQES».....	24
1.21	Question de Mme Marie-Martine Schyns à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Statut des assistants pédagogiques» .....	25
1.22	Question de Mme Clotilde Leal-Lopez à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Student pack et dérives qu'il peut entraîner» .....	26
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>27</b>

**Présidence de M. André Antoine, président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 45.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Radio numérique et norme DAB+»

**M. Olivier Maroy (MR).** – Le ministre des Médias de la Communauté flamande vient de procéder au lancement de la radio du futur. Depuis le 20 mai dernier, sept importantes radios privées ont rejoint celle de la VRT sur le réseau DAB+. Comme en Suisse, en Allemagne, en Grande-Bretagne ou en Norvège, nos voisins flamands pourront désormais profiter d'un confort d'écoute optimal grâce à une diffusion hertzienne numérique. Outre la qualité du son, la radio numérique terrestre permet d'augmenter le nombre de radios proposées, d'accroître la diversité et surtout, contrairement à la radio sur internet, de maintenir la gratuité de l'accès aux programmes.

Si la Flandre vient de faire entrer la radio dans une ère nouvelle, nous en sommes encore loin en Fédération Wallonie-Bruxelles. On sait pourtant que cette évolution est non seulement inéluctable, mais souhaitable. La majorité des acteurs de terrain disent être prêts à franchir le pas avec enthousiasme. La RTBF et les quatre plus importantes radios privées francophones se sont d'ailleurs associées pour préparer ensemble la transition et l'avènement de la radio numérique terrestre. Elles attendent que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles donne l'impulsion définitive, à savoir le choix du format technique, le choix d'un opérateur technique et un soutien public pour financer les investissements nécessaires.

La Flandre avance. Où en est la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce dossier? À quand le déploiement d'une offre de radio numérique chez nous? Comptez-vous intervenir financièrement pour la mise en place du réseau DAB+, et dans l'affirmative, à concurrence de quel montant? Il m'est revenu que le coût pour développer ce nouveau format serait de 12 millions d'euros, d'autres sources parlent d'un montant de 20 millions d'euros. Qu'en est-il? Hormis le coût des investissements à réaliser, pouvez-vous me dire si

d'autres freins ralentissent l'entrée dans l'ère nouvelle de la radio?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – En 2008, la Communauté flamande a décidé de vendre l'ensemble de son parc émetteur à l'opérateur privé norvégien Norkring dans le cadre d'une opération de *sale and lease back*. Pour des raisons de rentabilité, la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de ne pas suivre cette voie.

Le développement de la radio numérique terrestre sous la norme DAB+ est donc, au Nord du pays, une initiative privée, lancée par l'opérateur Norkring en vue de rentabiliser son parc d'émetteurs, et ce sans le concours de la Communauté flamande.

Je ne peux évidemment que me réjouir de l'annonce faite par mon homologue, le ministre Sven Gatz, concernant le lancement d'une offre DAB+ en Flandre, à Bruxelles et aux environs.

L'approche privilégiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles est de constituer un partenariat public-privé, avec l'ensemble des grands opérateurs publics et privés, lesquels se sont mis d'accord pour assumer les frais de promotion du DAB+ et les frais de *simulcast*, soit la diffusion simultanée en FM et en DAB+, le temps de la transition.

Différentes études et projections budgétaires ont été effectuées sur le développement de cette norme, et le chiffre de 12 millions d'euros fait partie de ces estimations. Dans cette projection, ce chiffre couvre l'investissement dans les infrastructures.

Nous travaillons aujourd'hui sur un modèle de financement pérenne, tout en tenant compte des règles européennes applicables, c'est-à-dire les normes SÈCHES 2010.

La volonté politique est d'aboutir dans ce cadre, mais vous reconnaîtrez que les efforts demandés, notamment par le gouvernement fédéral en ce qui concerne les impacts budgétaires, n'aident pas à trouver une solution.

S'agissant du nombre de stations pylônes, il s'agit ici d'éléments techniques et je ne pense pas qu'à ce stade il soit utile de les évoquer en l'état. Ce qui est certain, c'est qu'il y a plusieurs positions. Il est clair que si une initiative privée venait à proposer le déploiement de ces infrastructures, nous serions aussi les premiers à examiner son offre.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je déplore que la Fédération Wallonie-Bruxelles se montre si lente dans ce processus inéluctable du passage vers la radio numérique terrestre. Ne me dites pas que je suis trop impatient, parce que le gouvernement de la Communauté française avait déjà adopté un plan stratégique de transition numérique en 2007.

Deux ans plus tard, en 2009, dans sa déclaration de politique communautaire, le gouvernement suivant s'engageait à accompagner activement le processus de transition vers le numérique. En 2014, un nouveau gouvernement et une nouvelle déclaration de politique communautaire dont voici un extrait: «Consciente de la mutation numérique et des enjeux qu'elle induit, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend jouer un rôle central pour accompagner cette transition, avec l'objectif constant du pluralisme et de la diversité des médias».

Huit années se sont donc écoulées depuis l'adoption du plan stratégique de transition numérique. Le dossier reste en rade. Si cela continue, le Guinness Book des records va se montrer intéressé. Il y a de quoi sourire, quand on vous voit avec M. Magnette tenter de nous vendre un plan Marshall 4.0 axé sur le numérique. Il est important de souligner que les radios francophones tant publiques que privées sont sur la même longueur d'onde et qu'elles attendent toutes un signal politique. La Flandre a fait le choix de vendre son parc d'émetteurs à l'opérateur privé Norkring. Au moins cela avance. En Fédération, il a été demandé aux pouvoirs publics de réaliser des investissements, et on constate que cela coince.

Je note avec satisfaction votre ouverture, si une initiative privée se faisait jour. On pourrait ainsi débloquent le dossier, en créant un modèle semblable à celui qui est prévu en Flandre. Enfin, la radio numérique terrestre se développe partout en Europe, à tel point qu'en Suisse la FM va disparaître en 2020 et en Norvège dès 2017. Nous attendons que vous preniez ce dossier à bras-le-corps.

## 1.2 Question de M. Alain Onkelinx à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Communication de la Commission européenne sur sa stratégie pour un marché unique numérique en Europe»

**M. Alain Onkelinx (PS).** – Le 6 mai dernier, la Commission a rendu publique sa stratégie et sa feuille de route pour un marché unique numérique en Europe. Elle a choisi de faire de la création de ce dernier une de ses priorités, afin de répondre aux enjeux supranationaux qui permettront aux États membres de bénéficier, dit-elle, des conditions appropriées pour saisir les opportunités naissantes, traverser les difficultés existantes et accompagner les innovations bénéfiques pour l'emploi et la croissance. L'accent est mis sur une régulation garante des conditions de concurrence loyale et sur la protection du consommateur et des données à caractère personnel. La volonté est de soutenir la position de l'Europe sur le marché mondial, en misant sur une croissance globale du produit intérieur brut de 415 milliards d'euros.

Trois objectifs sont poursuivis: améliorer l'accès aux biens et services numériques, créer un environnement propice au développement des réseaux et services numériques et maximiser le potentiel de croissance de l'économie numérique européenne.

Parmi les ambitions affichées figure celle de créer, pour les médias du 21<sup>e</sup> siècle, un cadre tenant compte de l'évolution technologique, des modèles économiques de distribution des contenus et de l'accès à ceux-ci. Ce futur cadre réglementaire doit tenir compte des évolutions du secteur et notamment de la «délinéarisation» et de la consommation à la demande, ainsi que de l'arrivée de nouveaux services et acteurs sur le marché. Ces derniers ne relèvent actuellement pas du champ de régulation applicable aux services de médias audiovisuels.

De nombreux éléments seront examinés plus en détail dans les mois à venir, en fonction des échéances fixées. Je pense à la révision de la directive «Services de médias audiovisuels – SEMA–», au débat sur le géoblocage et les droits d'auteur, à la lutte contre le piratage et à la protection des mineurs. Il est bien prévu que chaque action fasse l'objet d'une consultation et d'une analyse d'impact appropriées.

Il est impossible, en une question orale, de faire le point sur l'ensemble des problématiques que soulève cette communication. Cependant, Monsieur le Ministre, quelle est votre lecture de la démarche entreprise et quels sont les points qui retiennent particulièrement votre attention? Comment renforcer la prise en compte des problématiques spécifiques liées au marché médiatique de la Fédération, notamment le principe du pays d'origine?

Les points d'action annoncés permettront-ils de saisir de réelles opportunités de développement du marché numérique européen, tout en préservant la logique de diversité culturelle et de sauvegarde des libertés fondamentales liée notamment au pluralisme médiatique et à la protection de la vie privée et des données personnelles? Comment les agendas numériques de la Fédération et de la Wallonie seront-ils articulés?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – La stratégie de la Commission européenne pour un marché unique du numérique était très attendue par l'ensemble des États membres. Elle démontre le repositionnement salutaire de la Commission. Le numérique n'est pas une politique sectorielle, mais constitue désormais la base sur laquelle repose l'ensemble des systèmes économiques novateurs, que ce soit au travail ou dans la vie privée. Internet et les technologies digitales métamorphosent notre manière de vivre et de travailler en pénétrant tous les secteurs de la société. Le plan est ambitieux et selon M. Juncker, Président de la Commission, en

créant un marché unique numérique connecté, nous pouvons générer jusqu'à 250 milliards d'euros de croissance supplémentaire au cours du mandat de la prochaine Commission.

Je n'ai d'ailleurs pas attendu la communication de cette dernière pour établir un plan numérique pour la Wallonie visant à inclure nos régions dans l'économie numérique. La stratégie européenne va développer de nombreuses opportunités en fournissant un cadre réglementaire commun aux 28 États membres. Nous devons être doublement vigilants. Tout d'abord, en participant activement, en vue de la définition de ce cadre commun, aux travaux du Conseil européen, dans la mesure où nous avons des spécificités à faire valoir. Ensuite, en veillant à ce que nos entreprises soient prêtes à entrer dans les lignes tracées au niveau européen. La stratégie européenne fait la part belle aux petites et moyennes entreprises en misant sur le développement du commerce électronique. Notre rôle, à cet égard, est de garantir un accès optimal des consommateurs et des entreprises aux biens et services numériques, en veillant toujours à assurer le respect des règles de protection des consommateurs. La stratégie numérique sera présentée aux chefs d'État ou de gouvernement, lors du sommet européen des 26 et 27 juin prochains. S'agissant plus particulièrement des compétences relatives aux médias dont j'ai la charge, il semble que seraient lancées, cet été, les premières consultations portant sur la révision de la directive-cadre relative aux télécommunications et de la directive sur les services de médias audiovisuels.

Dans ses premières actions, la Commission compte relancer la question de l'harmonisation de la gestion du spectre radio et formulera des propositions concrètes pour la libéralisation coordonnée de la bande de 700 MHz. Celle-ci se prête en effet particulièrement bien à la fourniture de services à haut débit. Si l'ambition européenne est de devenir leader dans le développement de technologies à haut débit, avec les perspectives que cela offre pour les objets connectés et la prochaine génération technologique, de la construction automobile à la télémédecine, en passant par les médias, la Commission pourrait alors estimer qu'une réallocation de cette bande s'avère nécessaire. Cela pourrait être une réalité avec, par exemple, les perspectives de développement d'une technologie 5G. Cette bande de fréquence est aujourd'hui utilisée pour les services de télévision numérique terrestre, un mode de réception qui reste historiquement limité en Belgique, mais n'en est pas moins une compétence communautaire. Par conséquent, il conviendra de tenter de préserver un maximum le spectre radioélectrique mis à notre disposition. Si, malgré tout, nous devons dégager cette bande au profit d'une technologie, cela devrait se réaliser moyennant une juste rémunération.

S'agissant de la directive SEMA, je rappelle

deux axes que nous défendons. Tout d'abord, il convient d'harmoniser les règles applicables aux services linéaires aux services non linéaires, avec notamment tout ce que cela comporte pour la promotion des œuvres européennes dans les catalogues ou encore pour la réglementation relative à la publicité ou à la protection des mineurs. Ensuite, il faut remettre en cause le principe du pays d'origine ou à tout le moins les critères de rattachement des fournisseurs de services de médias audiovisuels à un État membre donné. Le but est de garantir l'effectivité du contrôle des services de médias, en veillant à ce que l'autorité régulatrice soit celle du pays à destination duquel le service est principalement fourni. Il faudrait que la directive permette de déterminer l'endroit où l'activité réelle et essentielle du fournisseur de service est avérée.

Cela a des répercussions non seulement sur la question de la diversité culturelle et la possibilité pour les États membres de déterminer les systèmes de contribution des différents acteurs à la création audiovisuelle, mais également sur la sécurité. À cet égard, je rappellerai une situation mentionnée par la présidence. Un éditeur de services russo-phones, enregistré au Royaume-Uni, diffuse des programmes à connotation europhobe, principalement destinés au territoire letton, sans que le régulateur letton ne puisse faire quoi que ce soit.

Ne nous leurrions pas: les procédures anticonturnement instaurées par la directive sont inefficaces. C'est d'ailleurs en ce sens que mon homologue Sven Gatz s'est exprimé au nom de la Belgique, lors du dernier Conseil européen, le 19 mai dernier, en plaidant pour que les procédures de suspension des services de médias audiovisuels soient revues, pour être plus rapides et plus efficaces.

Une attention particulière devra être portée à la distinction à opérer entre les fournisseurs de services de médias audiovisuels ayant un contrôle éditorial intégral de leurs émissions et les plateformes et agrégateurs de contenus jouant juste le rôle d'intermédiaire sans jamais exercer un contrôle éditorial. À ce titre, je suis curieux de connaître les conclusions de l'évaluation devant être effectuée par la Commission sur le rôle des plateformes, y compris dans l'économie du partage, ainsi que des intermédiaires en ligne. Cette évaluation portera entre autres sur des questions telles que la transparence, notamment dans les résultats de recherche, l'utilisation par les plateformes des informations qu'elles collectent, les relations entre plateformes et fournisseurs, les contraintes auxquelles sont confrontées les personnes et les entreprises souhaitant changer de plateforme. Elle analysera également la meilleure manière de lutter contre les contenus illicites sur l'internet.

Un autre débat d'envergure concernera la neutralité du net et principalement les conditions d'accessibilité des opérateurs de taille modeste, face à des groupes ou des plateformes devenues

toutes puissantes dans l'univers numérique. Nous devons continuer à garantir l'accès et la visibilité des services émergents face à ces acteurs incontournables, en défendant une conception juste et équitable de la neutralité du net.

Enfin, vous évoquez le géoblocage et les droits d'auteur. La Commission entend élaborer des propositions législatives pour lutter contre le blocage géographique injustifié. Ce débat est à prendre avec des pincettes. Nous pouvons être ouverts à des discussions concernant la portabilité des services de médias audiovisuels, lesquels supputent une limitation des blocages, c'est-à-dire la possibilité pour un consommateur qui, par exemple, s'abonne pour accéder à un service de média particulier, de pouvoir voyager en Europe en continuant à bénéficier de ce service. Il est par contre hors de question d'envisager la suppression des règles de territorialité des droits d'auteur. L'octroi, pour les titulaires de ces droits ou leurs ayants droit, de licences d'exploitation territoriales de leurs œuvres, est une pierre angulaire du système de financement de la création audiovisuelle, en assurant une juste rémunération des différents maillons de la chaîne. Ce débat a aussi son importance pour la diversité culturelle européenne. Quels opérateurs pourront encore se payer des licences d'exploitation européennes et internationales impossibles à rentabiliser sur un territoire exigu comme celui de notre Fédération?

Vous l'aurez compris, la stratégie numérique européenne comporte bien des écueils, mais constitue surtout un fameux terrain d'opportunités et de croissance économique. Il nous appartiendra, dans les prochains mois et les prochaines années, de profiter au maximum de ces opportunités, sans pour autant y laisser ce qui fait la spécificité de notre Communauté.

**M. Alain Onkelinx (PS).** – J'analyserai en détail votre réponse. Nous partageons les mêmes priorités. Ce débat est important. Les petites et moyennes entreprises de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne doivent pas passer à côté de cette évolution économique essentielle. De plus en plus d'échanges se feront en effet par des moyens numériques sécurisés.

En Europe, comme en Wallonie, la couverture 4G n'est pas encore optimale. Nous devons y œuvrer, tout en veillant au développement de la 5G. Cette question doit être prioritaire pour la Région wallonne et pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### 1.3 Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Future émission "L'invitation" à la RTBF»

**M. Olivier Maroy (MR).** – L'administrateur

général de la RTBF a récemment annoncé, lors d'une interview, le lancement de *L'invitation*, la nouvelle émission culturelle quotidienne de la chaîne. Nous avons déjà eu l'occasion de discuter à plusieurs reprises de ce projet au sein de cette commission. Ainsi, fin mars, vous vous montriez rassurant sur la concertation nécessaire entre la RTBF et le secteur culturel. À ce sujet, Jean-Paul Philippot confirme d'ailleurs que ces contacts ont bien été réguliers.

Concernant le fond et le contenu de l'émission, nous savons aujourd'hui qu'elle sera diffusée tous les jours sur La Trois et que son objectif sera de donner l'envie au public de venir découvrir des œuvres, des expositions, des manifestations.

Monsieur le Ministre, connaissez-vous les heures de diffusion de cette émission quotidienne, son format, c'est-à-dire sa longueur? En savez-vous un peu plus sur la formule choisie?

Pourquoi La Trois et pas La Une ou La Deux? On sait que les audiences de La Trois sont encore relativement confidentielles. Confirmez-vous le lancement de cette émission le 8 juin à 21 heures? Fera-t-elle l'objet d'autres diffusions en télévision ou sur internet?

J'en profite pour vous demander de faire le point sur d'autres émissions culturelles. On a entendu parler de *L'interactif*, de *Tout le bazar*, de *La cité du livre* ou encore de *Sensations*. Pouvez-vous nous en dire plus sur ces projets futurs?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – La nouvelle émission culturelle *L'invitation* sera diffusée sur La Trois, à 20 h 15, du lundi au vendredi, à partir du lundi 8 juin et jusqu'au 5 juillet, avec reprise à la rentrée, le 14 septembre prochain.

Cette émission, d'une durée de 8 minutes en semaine, fera l'objet d'une compilation diffusée le samedi, complétée d'un agenda, en bref, d'activités diverses. Cette compilation sera également diffusée sur La Trois à 18 h 45, avec rediffusion le dimanche à 21 h 05.

Je tiens par ailleurs à préciser que le choix de La Trois relève de la responsabilité de la RTBF, seule compétente pour les questions de programmation. Ce choix est justifié par la nécessité de toucher au mieux les publics visés.

L'émission repose sur un concept centré sur les artistes et s'articule autour de cinq moments-clés: l'arrivée impromptue chez un duo de téléspectateurs, la lecture de l'invitation et la présentation du duo du jour, la rencontre de l'hôte culturel, la présentation de l'événement culturel et l'avis du duo sur celui-ci. Un artiste invite donc un duo à découvrir un univers culturel qui lui est inconnu et à partager son ressenti et son expérience. Les événements artistiques sont de toutes natures: cinéma, concerts, expositions, spectacles, théâtre, festivals,

soirées, animations pour enfants ou encore culture underground. Le but est d'inciter le téléspectateur à sortir de chez lui et à découvrir l'offre culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'émission connaîtra également des développements en radio et sur le web.

En radio, l'émission sera déclinée sur La Première, dans l'émission *Entrez sans frapper*, du lundi au samedi, vers 10 h 50.

Sur le web, la page de *L'invitation* proposera un contenu interactif. L'internaute y retrouvera l'ensemble des rendez-vous culturels toujours d'actualité qui auront été traités dans l'émission. Ce sera une manière d'en revivre les moments forts.

Quant aux autres émissions évoquées, la RTBF me fait savoir qu'elle a décidé de lancer, également le lundi 8 juin prochain, un microprogramme d'agenda culturel diffusé sur La Deux ainsi que sur le web, dédié à un événement culturel en cours ou à venir. Une courte interview décalée servira de prétexte pour annoncer l'événement culturel et délivrer aux téléspectateurs les informations pratiques qui y sont liées.

L'émission *Tout le bazar* sur Arte Belgique proposera, à partir de septembre 2015, un programme en deux temps distincts: d'une part, *Tout le baz'art*, produite par la RTBF et par un producteur audiovisuel indépendant, d'une durée de 26 minutes, au cours de laquelle une présentatrice ira à la rencontre d'une personnalité du monde culturel belge, francophone ou flamand, cet invité fil rouge lui faisant découvrir d'autres lieux et artistes des deux côtés de la frontière linguistique. L'émission sera sous-titrée en français et en néerlandais, suivant la langue choisie par l'intervenant.

D'autre part, *Le doc de Tout le baz'art* sera un documentaire d'un auteur belge, francophone ou flamand, sous-titré dans l'autre langue et labellisé sur la base de critères précis, comme un défi d'écriture avec la culture comme levier et une approche singulière.

L'émission *Cité du livre*, programme français consacré au livre, et *Sensations*, programme en coproduction avec l'Orchestre philharmonique de Liège, sont toujours en négociation ou en cours de production. Je ne puis donc vous en dire plus à ce stade.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Nous n'allons donc pas tarder à pouvoir juger de la qualité de cette nouvelle émission culturelle intitulée *L'invitation*. Je lui souhaite en tout cas de rencontrer le plus large public possible et d'être une vitrine utile pour nos créateurs. Je déplore un peu son confinement sur La Trois, mais si le succès est au rendez-vous, elle pourrait peut-être migrer vers La Deux.

Je me réjouis aussi de pouvoir, dès sep-

tembre, découvrir *Tout le bazar*. Le menu est alléchant. Il faut souligner la volonté de la RTBF de poursuivre sa collaboration avec la VRT et de continuer à suivre l'actualité culturelle en cours de l'autre côté de la frontière linguistique. J'entendais récemment, dans l'émission *Entrez sans frapper*, une sorte de hit-parade des films belges francophones, d'une part, et néerlandophones, de l'autre, qui avaient fait le plus d'entrées dans les salles. Les films qui ont eu le plus de succès en Flandre n'ont eu aucun retentissement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut donc saluer une initiative qui permet d'offrir un regard croisé sur un pays. Je tiens à féliciter les équipes de la RTBF pour le travail mené sur ce concept.

#### 1.4 Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Soutien de la RTBF à la Fête des solidarités»

**M. Olivier Maroy (MR).** – Cette question est un peu plus polémique, Monsieur le Ministre. La Fête des solidarités aura lieu les 29 et 30 août prochains. Cet événement occupe à coup sûr une bonne place dans votre agenda. Créée il y a trois ans par la mutualité socialiste Solidaris, cette fête proposera des concerts, des spectacles de rue, mais aussi des débats de société.

Je n'ai rien contre l'événement lui-même, mais j'éprouve un certain malaise quand je constate qu'il est soutenu et sponsorisé par la RTBF qui devrait y réaliser plusieurs de ses émissions. Malaise parce que, le 23 mars dernier, Solidaris a clairement affirmé que le combat de gauche était dans son ADN et que la mutualité s'était engagée dans une action commune avec un parti politique, le PS, et un syndicat, la FGTB.

Jean-Pascal Labille, ancien ministre PS, actuel secrétaire général de Solidaris et organisateur de la Fête des solidarités, assume cet engagement sans aucune équivoque. Il a notamment déclaré: «Je comprends que ça puisse énerver certains du côté libéral ou chrétien, car à partir du moment où les trois composantes de la famille socialiste se réunissent, ça représente une véritable force.» «Une véritable force»! Tout est dit. Solidaris fait donc clairement partie de la famille socialiste. L'événement qu'elle organise a donc une portée politique. C'est tout à fait respectable, mais on est en droit de s'interroger sur le soutien de la RTBF à cette fête.

Il n'est pas sain que notre radiotélévision de service public s'associe si étroitement à cet événement. Cela brouille l'image de neutralité qu'elle se doit d'afficher et qu'elle tente à nouveau d'imposer depuis quelques années.

Cette collaboration et cette implication dans



cet événement me semblent pour le moins maladroites.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous m'éclairer sur les modalités précises de cette collaboration qui dépasse le simple sponsoring? Quels en sont les termes financiers? Ne pensez-vous pas qu'il serait plus prudent que la RTBF – service public – s'abstienne de ce genre de collaboration? Cela dit, je tiens à redire ma sympathie pour cet événement qui, l'année dernière, a drainé 30 000 personnes et propose une affiche alléchante.

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – J'hésite sur le type de réponse à formuler. Depuis un an, on se demande si la RTBF doit encore soutenir les Francofolies. Je pense que oui. Je rappelle que le principal animateur de ce festival est un député d'une certaine famille politique.

Vraisemblablement, Monsieur Maroy, vous n'allez pas à la Fête des solidarités qui est une manifestation plurielle. La méconnaissance induit des propos approximatifs.

La RTBF soutient la Fête des solidarités depuis 2013. En effet, ce festival a été créé notamment à l'initiative de la mutuelle Solidaris. Il s'agit d'abord et avant tout d'un festival de musique organisé autour d'une thématique particulière. Par ailleurs, la RTBF développe une politique de soutien aux festivals se déroulant dans notre Fédération. Le contrat de gestion est assez clair quant à l'invitation faite à la RTBF de soutenir l'ensemble des manifestations culturelles de la Fédération.

Le partenariat entre la RTBF et la Fête des solidarités porte notamment sur le relais promotionnel du festival musical lui-même. Ce partenariat particulier est identique en tous points à ceux conclus avec d'autres festivals de la Fédération comme Les Ardentes, Dour ou Esperanzah! Je pourrais poursuivre sur cette question, mais je ne souhaite pas polémiquer.

En échange d'une campagne promo sur les médias de la RTBF diffusée dans le cadre strict des écrans promotionnels, l'organisateur du festival accorde à celle-ci une certaine visibilité promotionnelle sur les prints; prend en charge les frais de production des spots; intervient dans les frais des émissions en direct radio et dans les frais de logement et de catering de la RTBF. Ce partenariat porte aussi sur le volet éditorial relatif aux conférences et débats avec des intervenants pluralistes. Précisons que ce volet respectera les règles déontologiques relatives à l'objectivité de l'information et au pluralisme.

Dès lors que ce festival s'inscrit pleinement dans une dynamique de mise en valeur et de promotion des auteurs, artistes et créateurs de notre Fédération, je ne vois pas pourquoi il ne serait pas

soutenu par la RTBF. D'autant que ce sponsoring s'inscrit clairement dans le cadre du contrat de gestion.

**M. Olivier Maroy (MR)**. – Monsieur le Ministre, voici ce qui est écrit sur le site de la Fête des solidarités: «Le système économique global montre ses limites et entraîne dans sa chute autant de drames sociaux. Extrêmement sensible à ces mouvements de fond, la mutualité Solidaris, socialiste, a décidé de créer, en 2013, la Fête des solidarités pour les milliers de citoyens désireux de se mobiliser pour faire de la société de demain une société ouverte au dialogue, loin des diktats des multinationales, des bourses, du séparatisme, une société dans laquelle chacun peut retrouver son pouvoir et ses espoirs.»

Je redis tout le respect que j'ai pour cette organisation, mais il est clair que la Fête des solidarités est...

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Monsieur Maroy, qu'est-ce qui vous dérange dans ce qui est écrit?

**M. Olivier Maroy (MR)**. – Cela me semble évident. Je répète ce qui est écrit: «[...] loin des diktats des multinationales, des bourses, du séparatisme...»

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Mais qu'est-ce qui vous choque là-dedans?

**M. Olivier Maroy (MR)**. – Je connais la Fête des solidarités; je m'y suis rendu pas plus tard que l'année dernière. Regardez la liste des partenaires de cet événement: nous y trouvons la FGTB wallonne ou le groupe P&V. Ce qui me choque, c'est que nous y retrouvons également La Première, Vivacité, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

La Fête des solidarités a incontestablement une portée politique. C'est bien une fête engagée, organisée par la mutualité socialiste qui ne tait pas son soutien au PS, via leurs actions communes. Ce qui ne va pas, c'est qu'un média de service public s'implique à ce point dans un événement à caractère politique.

Vous me parlez des Francofolies dont une des chevilles ouvrières est depuis peu devenue député du MR. Que je sache, cet événement ne propose pas toute une série de débats.

Une des caractéristiques de la Fête des solidarités est précisément l'organisation de débats. Vous me dites que c'est avant tout un festival de musique. Non, Monsieur le Ministre, j'ai son programme sous les yeux et toute une série de conférences, appelée «Place aux débats», est organisée. Ce n'est donc pas qu'un festival de musique.

Je pense qu'il ne s'agit pas d'un simple sponsoring ou d'un échange d'espace. Ce n'est pas

acceptable. Vous m'avez confirmé que plusieurs émissions de radio seront organisées depuis la Fête des solidarités. Je pense que la RTBF se tire une balle dans le pied et met en péril les efforts que son personnel – en particulier ses journalistes – déploie chaque jour pour affirmer son indépendance.

Pour terminer, je note que vous ne partagez pas le point de vue de Mme Milquet, puisqu'en réponse à une question de Mme De Bue qui demandait si le rôle d'une mutualité était d'organiser des événements culturels, la ministre de la Culture disait partager son analyse.

Je note également que malgré les réserves de Mme Milquet, le logo de la Fédération Wallonie-Bruxelles figure bien dans la liste des partenaires de la Fête des solidarités, tout comme celui de la Wallonie ; nous pouvons y ajouter ceux de La Première, de Vivacité, du groupe P&V et de la FGTV wallonne. Une telle confusion des genres n'est pas normale, pour ne pas dire qu'elle est choquante.

**1.5 Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Clef de répartition des numéros INAMI entre universités»**

**1.6 Question de Mme Catherine Moureaux à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Répartition des numéros INAMI entre les universités»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

**M. Olivier Maroy (MR).** – Monsieur le Ministre, vous avez convenu avec les universités d'une clef de répartition des numéros INAMI, pour éviter une concurrence malsaine entre institutions.

Votre projet de décret se base sur la moyenne des inscrits en première année bac des six dernières années, ce qui aboutit à la ventilation suivante: 20,88 % des numéros pour l'ULg, 27,06 % pour l'UCL, 18,94 % pour l'ULB, 11,15 % pour l'UMons et 21,97 % pour l'UNamur.

Manifestement, cette clef fait grincer des dents, en particulier à l'ULB, puisque l'ancien doyen de médecine, Élie Cogan, explique que l'ULB serait spoliée au bénéfice des universités qui ont «gonflé leurs cohortes d'étudiants» ces dernières années, parce qu'elles «ont pris l'option de favoriser la réussite en bac1». Il s'insurge: «Les facultés de médecine qui ont refusé cette escalade ont donc été financièrement spoliées par

le laissez-passer des universités concurrentes».

Lorsque l'on observe la clef de répartition entre universités valable en 2005, lorsqu'une première formule de concours avait été mise en place avant de disparaître, on s'aperçoit, comme le dit l'ancien doyen de l'ULB, qu'«à l'époque, la base du calcul reposait sur les cohortes d'étudiants diplômés, en identifiant l'université qui leur avait décerné le certificat du premier cycle. Les étudiants ayant réussi leur première année, mais ayant échoué ensuite, n'étaient donc pas pris en compte.» À l'époque, le gâteau se répartissait comme suit: 22,68 % pour l'ULg, 27,9 % pour l'UCL, 23,55 % pour l'ULB, 5,87 % pour l'UMons et 20 % pour l'UNamur.

Par rapport à la clef 2015, on note une différence de près de six points en faveur de Mons et de près de cinq points en défaveur de l'ULB. Selon Élie Cogan, «avec la clef 2015, les facultés de médecine de l'UCL, de l'ULg et surtout de l'ULB vont perdre respectivement 3 %, 8 % et 20 % d'étudiants, alors que l'UNamur gagnera 10 % et l'UMons 90 %».

Monsieur le Ministre, les discussions avec les universités n'ont pas été faciles, et vous avez dû trouver un compromis. Que répondez-vous à l'ULB qui estime que la clef retenue ne pouvait pas être plus désavantageuse pour elle – c'est en tout cas ce que prétend le recteur actuel de médecine? Pourquoi miser sur les institutions qui font réussir la première année, mais ne se concentrent pas sur le long terme? La règle de répartition n'était-elle pas plus appropriée et plus «intelligente» en 2005?

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – La répartition des quotas pour l'attribution des numéros INAMI semble provoquer des remous dans les universités francophones. Ainsi, le 19 mai dernier, l'ancien doyen de la faculté de médecine, s'exprimant au nom de l'ULB, déclarait dans *Le Soir* que la clé désormais utilisée pour l'attribution des numéros serait défavorable aux grandes universités, particulièrement à l'ULB; il allait même jusqu'à dire qu'elle profiterait aux institutions laxistes.

La réaction des institutions concernées ne s'est pas fait attendre: le lendemain, dans *Le Soir* également, les responsables des universités de Mons et de Namur faisaient savoir combien ils appréciaient peu le qualificatif de laxiste.

Le doyen de la faculté de médecine de Namur et le recteur de l'Université de Mons ont déclaré que la clé de répartition se basant sur la moyenne des inscrits, en première année de baccalauréat, ces six dernières années défavorisait également leur université.

Monsieur le Ministre, j'imagine que la clé de répartition est le fruit d'un accord et qu'elle possède donc certaines vertus, notamment celles d'éviter toute concurrence malsaine entre les uni-

versités et de faciliter l'accès géographique des étudiants aux institutions.

Quels critères ont-ils présidé au choix de la clé de répartition? Avez-vous eu des contacts avec les représentants des universités à la suite des incidents rapportés par la presse? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Il me semble inutile de vous rappeler combien cette question est source de surprise, puisqu'une professeure de l'Université de Liège nous apprend, par un article paru dans la presse, que la limitation du nombre de numéros INAMI réservés aux médecins exerçant dans la Fédération Wallonie-Bruxelles entraînera, à terme, un problème majeur de santé publique.

Il n'en demeure pas moins vrai que, si rien ne change, le nombre d'étudiants inscrits dans les facultés de médecine se réduira fortement. Nous nous occupons actuellement du premier cycle d'études de médecine qui en comportent trois: le baccalauréat, le master et la spécialisation, soit en médecine générale soit en médecine spécialisée.

Dans le cadre de la réglementation actuelle, le nombre d'étudiants inscrits a évidemment un impact financier tant sur les universités que sur la santé publique. En effet, à l'issue des années de master et pendant les années de spécialisation, les universités et les hôpitaux qui y sont accolés ont besoin d'un certain nombre d'assistants pour fonctionner efficacement. Le nombre minimal d'étudiants requis à cette fin est un facteur important dans le système.

Les doyens se sont occupés du décret et de l'organisation du concours. Ils ont considéré que la répartition des quotas entre les institutions relevait de la compétence de l'autorité supérieure des universités, c'est-à-dire des recteurs.

Après des débats complexes, nous sommes arrivés à conclure un semblant d'accord. Je vous donnerai davantage de précisions ultérieurement. Certains préconisaient un accord sur dix ans, d'autres le voulaient limité aux trois premières années. Un arbitrage a eu lieu, dont j'ai suivi consciencieusement les débats, et les responsables des universités ont abouti aux chiffres dont nous parlons aujourd'hui.

La logique des deuxième et troisième cycles est sous-jacente. À l'époque, l'ULB souhaitait obtenir la garantie de disposer d'un nombre suffisant d'étudiants. Le problème a été mis en évidence, et une analyse comparative indiquait effectivement que l'ULB était la plus affectée par l'évolution du nombre d'étudiants. Elle désirait donc être assurée de disposer à terme du nombre nécessaire d'étudiants pour faire fonctionner ses institutions.

Nous n'avons pas pu régler la question au-

jourd'hui, ce qui génère une certaine nervosité, même s'il existait un accord entre les différentes institutions sur la clé de répartition adoptée. Je considère que l'accord est toujours valide, même si nous devons examiner comment faire en sorte que l'ensemble des universités bénéficie d'un nombre suffisant d'étudiants.

Cet aspect de la question est actuellement à l'étude à l'ARES à qui j'ai demandé de remettre un avis sur le texte actuel. J'attends ses conclusions. Le point est inscrit à l'ordre du jour de son conseil d'administration, et nous traitons le problème de façon concomitante. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

**M. Olivier Maroy (MR)**. – Répondre à l'ensemble des demandes émanant des universités ne devait pas être chose aisée, je m'en doute. Comme vous l'avez justement fait remarquer, il a fallu arbitrer. Ne dit-on pas que l'on est sur la bonne voie quand tout le monde proteste? Je constate que l'ULB n'est pas la seule à contester, et que les universités de Mons et Namur se sont également exprimées.

Nous attendrons les conclusions que vous avez sollicitées auprès de l'ARES. Sans vouloir polémiquer, je me demande simplement si la clé de répartition en vigueur en 2005 n'était pas plus appropriée.

Pour conclure, nous débattons certainement du cadastre des numéros INAMI au moment où il paraîtra. Ne vendons donc pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

**Mme Catherine Moureaux (PS)**. – Je note que le processus est en cours et que le conseil d'administration de l'ARES se réunit cet après-midi. Dans la foulée des propos de M. Maroy, j'insiste sur le fait que, même si tout le monde s'en plaint, la clé de répartition possède certaines qualités et mérite un suivi. Elle a hérité d'un contexte que l'on connaît, à savoir l'imposition du Fédéral sur l'instauration d'un processus qui fige le nombre d'étudiants très tôt. Il est donc normal que nous soyons aujourd'hui confrontés à des difficultés concernant cette clé. Selon moi, le processus nécessite intrinsèquement une évolution de la clé de répartition.

#### 1.7 Question de Mme Magali Dock à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Crowdfunding»

**Mme Magali Dock (MR)**. – Le *crowdfunding* ou financement participatif originaire des États-Unis est en plein développement en Belgique. La commission du Budget a récemment organisé des auditions sur ce thème. Il est apparu que la recherche scientifique pouvait pleinement en profiter. Certains exemples ont été cités, no-

tamment celui de la spinoff Domobios qui développe un produit anti-acarien à partir de recherches d'une scientifique de l'UCL, et qui a réussi à lever 400 000 euros, en 21 jours à peine, sur une plate-forme de *crowdfunding*. En France, l'Institut français des fondations de recherche et de l'enseignement supérieur – IFFRES – a lancé, en 2013, le DaVinci Crowd, plateforme de financement participatif dédiée aux projets de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Monsieur le Ministre, y aurait-il une possibilité de développer ce genre d'initiatives en Belgique? Est-il préférable que les chercheurs ou *startups* proposent leurs dossiers sur un site plus classique de *crowdfunding* mieux connu du grand public? Pensez-vous que cette piste devrait être approfondie par le FNRS et nos différentes universités? Ce nouveau mode de financement qui met directement en lien le chercheur, la spinoff et le particulier est-il, selon vous, une voie à suivre? Si oui, l'information est-elle disponible pour les personnes concernées?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Il faut évidemment se réjouir des succès des spinoffs qui ont innové dans la manière de concrétiser leur projet. Pour autant, l'une ou l'autre réussite ne doit pas nous pousser à prendre immédiatement de nouvelles dispositions. Nous continuons pour l'instant à observer l'évolution d'initiatives similaires.

En France, l'IFFRES a surtout pour but de favoriser le mécénat privé au profit de la recherche et de construire des partenariats entre la recherche et les entreprises. De manière différente, l'activité principale du FNRS consiste à financer la recherche fondamentale dans notre Communauté. La valorisation économique des initiatives de recherche est donc soutenue par les universités au travers des spinoffs qu'elles créent. Le recours au *crowdfunding* est pour moi un élément intéressant qui mérite d'être examiné attentivement. Un groupe de travail dans la commission Budget de notre Communauté planche sur ce dossier. En Wallonie, nous avons développé diverses initiatives. Nous allons étudier, avec mon homologue bruxellois, ce que nous pouvons faire ensemble, afin de répondre, le cas échéant, à des initiatives qui pourraient être financées grâce à cette disposition. Je rappelle toutefois le risque de mobiliser l'épargne privée qui, même de faible ampleur, pourrait donner à nos concitoyens le sentiment qu'il suffit de participer à un projet de recherche pour en tirer des bénéfices économiques.

**Mme Magali Dock (MR)**. – Monsieur le Ministre, je vous rejoins sur le constat général quant à l'intérêt du *crowdfunding* et sur votre volonté d'examiner l'évolution de ce type de projets. En ce qui concerne l'IFFRES et le mécénat, à mon avis, ce n'est pas nécessairement une piste à écarter. Je n'ai pas obtenu de réponse à propos de l'information à destination des personnes éven-

tuellement intéressées par cette démarche.

### 1.8 Question de Mme Magali Dock à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Préparation des missions à l'étranger»

**Mme Magali Dock (MR)**. – Je vous ai déjà interrogé, à plusieurs reprises, sur les résultats des missions menées à l'étranger. En juin, vous partirez en Chine. Ce genre de mission ne s'improvise pas. En tant que ministre de l'Enseignement supérieur, vous invitez les établissements dont vous avez la charge à vous accompagner. L'invitation est-elle lancée via l'ARES ou par un autre canal? Est-elle destinée à tous les établissements, libre à ceux qui le désirent de répondre positivement ou non à cette invitation? S'ils participent au voyage, supportent-ils tous les frais? Quelle aide matérielle ou financière la Fédération Wallonie-Bruxelles leur accorde-t-elle? Peuvent-ils décider du nombre de personnes qui constituent leur délégation? Qui réserve le logement, les transports?

Des réunions préparatoires sont-elles organisées pour essayer d'effectuer les déplacements les plus pertinents dans le pays de la mission? Y a-t-il une coordination avec les établissements du Nord du pays? Des réunions de suivi sont-elles prévues après le retour dans notre pays? Combien de personnes représentant l'enseignement supérieur francophone vous accompagneront-elles pour cette mission en Chine?

Certaines activités sont-elles déjà prévues au cours du séjour, en relation avec l'enseignement supérieur francophone?

Ce n'est pas la première fois que vous partez en Chine. Depuis juin 2013, les contacts pris par nos universités ont-ils répondu aux attentes? Cette mission a-t-elle pour objectif d'approfondir les liens déjà établis ou de nouer de nouveaux contacts dans d'autres régions du pays?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Nos souverains emmèneront une délégation dans le cadre d'une visite d'État en Chine qui comportera un important volet économique et académique.

En accord avec le ministre-président de la Région wallonne, Paul Magnette, celui-ci représentera la Wallonie. M. Bourgeois représentera la Flandre et M. Vervoort Bruxelles. Je ne participerai donc pas à cette mission.

Il y a une volonté d'ouvrir cette mission au monde académique. Les collaborateurs du Roi ont en effet souhaité qu'y soient associés des académiques marquant un intérêt à œuvrer pour une plus grande collaboration avec la Chine. Cette information a été transmise à la commission des

Relations internationale de l'ARES afin qu'elle soit diffusée largement.

Faisant suite à l'analyse de ces arguments, le Palais a envoyé des invitations aux responsables de nos universités, ainsi qu'à la directrice-présidente de la haute école Prigogine, au directeur du Centre Confucius de Liège, à la secrétaire générale du FNRS, ainsi qu'à un professeur d'origine chinoise de l'Université de Namur. Neuf personnes représenteront officiellement le monde académique lors de cette mission.

En ce qui concerne les coûts, il convient de noter que les représentants du monde académique voyageront avec l'avion gouvernemental et, à l'exception des frais de catering, le coût sera nul.

Quant aux frais d'hôtel, les établissements d'enseignement supérieur ont la possibilité de solliciter une subvention auprès de WBI Campus. En effet, faisant suite à un accord entre les institutions de l'enseignement supérieur et notre administration, des montants sont réservés en vue d'opérations d'attractivité internationale. Comme lors des missions précédentes, il a été décidé que la réservation des logements et transports sur place se fera via les services de l'Agence pour le commerce extérieur.

Par ailleurs, la responsable de WBI Campus est invitée et participe, comme ses collègues de l'AWEX, à l'ensemble des réunions de coordination. Les informations et questions liées à la préparation de cette visite transitent par un point de contact de l'administration des Relations internationales dédié spécifiquement à l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur. Il convient également de noter le travail du délégué de la Fédération et de son équipe basés à Beijing, relais indispensables pour le bon déroulement des actions.

Enfin, une telle mission à la fois académique et économique ne peut s'envisager sans une collaboration entre WBI, l'ARES, l'AWEX ainsi que nos attachés économiques et commerciaux en poste en Chine.

**Mme Magali Dock (MR).** – Ce n'était pas une question à caractère polémique. Je vous remercie pour les informations. Il est important de savoir comment ces missions économiques sont organisées. Je me réjouis qu'il y ait une volonté de s'ouvrir sur le monde académique.

Je n'ai pas obtenu de réponse à ma dernière question relative à l'objectif précis de la mission. D'autres contacts ont-ils été pris ou comptez-vous approfondir les contacts déjà établis? Je ne manquerai pas de vous réinterroger à l'issue de cette mission.

### 1.9 Question de M. Gilles Mouyard à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Mé-

### dias, intitulée «Mise en place d'une éducation entrepreneuriale»

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Le gouvernement wallon annonçait récemment un plan pour doper les petites et moyennes entreprises – PME. Une de ses ambitions était de faire naître des champions capables de créer suffisamment d'emplois pour relancer la machine économique.

Revenons aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont un des quatre axes prioritaires est l'enseignement. L'initiative en question vise à soutenir l'éducation entrepreneuriale en l'intégrant dans les formations des futurs enseignants et dans le cursus des écoles supérieures et des universités. Cela se fait depuis longtemps à l'étranger, comme au Québec et, plus récemment, en Écosse.

Je fais le parallèle entre ce dossier et celui de la formation initiale des enseignants qui fait actuellement l'objet d'une réforme débutée sous la précédente législature. Nous attendons du concret prochainement. Le groupe de travail vient de rendre sa première note au gouvernement. Nous y reviendrons dans les prochaines questions.

Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Économie wallonne, avez-vous fait passer l'information à ce groupe de travail, pour que la réforme intègre l'éducation entrepreneuriale? Pouvez-vous m'en dire plus?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – L'idée de mettre en œuvre un programme de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre n'est pas neuve. Elle était déjà présente dans le Plan Marshall initial et dans le Plan Marshall 2. Vert. Elle s'est traduite par des actions ciblées de promotion de la création d'activités tentant d'assurer une charnière entre la sensibilisation, la création d'entreprises et l'accompagnement à la création.

L'acculturation à l'entrepreneuriat des futurs enseignants a été introduite dans le cadre du Plan Marshall 2. Vert. Elle a permis à l'Agence d'organiser, en 2011, 2012 et 2013, diverses actions, essentiellement avec les sections pédagogiques des hautes écoles telles que des stages d'acculturation pour futurs diplômés de l'enseignement pédagogique. Environ 500 étudiants en ont bénéficié.

Le Plan Marshall 4.0 reprend en grande partie les objectifs du plan précédent, notamment celui d'articuler, au travers des mesures concrètes, l'enseignement à la dynamique de redéploiement régional. Le but est de renforcer la cohérence entre l'éducation, la formation et l'emploi.

L'enseignant est une personne-clef pour la diffusion de l'entrepreneuriat. Il est essentiel qu'il dispose de connaissances de base en la matière, particulièrement dans les filières qui mènent à

l'activité indépendante ou à la création d'activités. La réforme de la formation initiale des enseignants devrait permettre de donner une plus grande place à cette thématique.

À cette fin, dans le cadre de la mesure 1.5 du Plan Marshall 4.0 intitulée «Sensibiliser à l'esprit d'entreprendre», un accord de coopération fixant le cadre de collaboration entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait être déposé sur la table des gouvernements, en septembre 2015.

Par ailleurs, l'Agence de stimulation économique – ASE –, aujourd'hui appelée AEI, œuvre depuis 2007 à la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et à la promotion de la création d'activités. Elle envisage, dans son plan stratégique «Entrepreneuriat 3.15», de relancer la collaboration avec les établissements pédagogiques, au plus tard à la rentrée de septembre 2015.

Les différents dispositifs opérationnels développés ces trois dernières années et que l'Agence envisage de renforcer sont les suivants: un set d'outils développant la créativité des futurs enseignants, l'octroi et le suivi de bourses permettant à des classes en section pédagogique ou en université de mettre au point des outils pédagogiques selon un business plan, l'octroi de bourses pour projets entrepreneuriaux dans la catégorie PEDDA de l'appel à projets annuels, permettant également à des classes en catégorie pédagogique de mettre au point des outils pédagogiques selon un business plan et l'organisation de journées de l'acculturation permettant à des étudiants de visiter des entreprises wallonnes. N'oublions pas les initiatives prises par les universités et les hautes écoles pour développer l'entrepreneuriat.

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Je comprends que des actions de sensibilisation et d'accompagnement aient été développées par le passé – ce n'était cependant pas des cours sur l'entrepreneuriat à proprement dit. Vous ne dites pas autre chose dans votre réponse. Il va donc réellement falloir former des professeurs qui pourront donner ces cours. J'attire votre attention, au moment de la réforme de la formation initiale des enseignants, pour que vous intégriez cette dimension au cursus. Puisque nous avons ce plan wallon d'un côté et la réforme éducative de l'autre, il faudra veiller à bien articuler ces deux axes. Pour avoir demain des entrepreneurs efficaces, une bonne formation est nécessaire.

**1.10 Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Incertitudes autour de l'avenir de la recherche scientifique»**

**M. Philippe Henry (Ecolo).** – L'actualité récente sur l'avenir de la politique scientifique et

notamment sur l'éclatement de BELSPO aura légitimement causé de lourdes inquiétudes dans le secteur de la recherche. Comme le rappelle la pétition, «Save BELSPO», l'impact d'une potentielle suppression de BELSPO sur le financement, mais également sur la diminution des possibilités de mise en réseau des chercheurs, sont parmi les enjeux qui préoccupent le plus fortement ces derniers.

À cet égard, la pétition rappelle qu'en matière de recherche, rien n'est possible si l'on ne travaille pas en réseau, au niveau européen. «BELSPO est le seul et dernier instrument qui permet de combiner les expertises néerlandophones, francophones et germanophones, dans un effort commun de valorisation internationale de notre recherche fondamentale, une dimension difficile à réaliser dans les cadres régionaux respectifs du FWO et du FNRS». Ce point a d'ailleurs été évoqué lors du récent débat sur le décret régional, au Parlement wallon.

Ces considérations nous amènent à nous pencher sur le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est désormais compétente pour les pôles d'attraction interuniversitaire. Lors de nos derniers échanges à ce sujet, au sein de cette commission, vous nous aviez rassurés quant au financement des PAI – Pôles d'attraction interuniversitaires –, à savoir: la préservation des montants en 2015, ainsi que le transfert du financement – 13 millions d'euros – à partir de 2018. Néanmoins, leur affectation à la recherche reste dépendante d'une décision du gouvernement.

Pourriez-vous nous fournir plus d'informations quant à la mise en œuvre de ces PAI ? Il importe d'assurer que ce programme qui fonctionne particulièrement bien puisse impulser la même dynamique au niveau des Communautés. Le 31 mars 2015, vous expliquiez que «les PAI sont maintenus pour la programmation existante», et qu'à l'issue de cette programmation, «il faudrait trouver de nouveaux modes de collaboration entre les Communautés», la volonté étant toujours de permettre aux chercheurs de continuer à mener des coopérations au-delà de la frontière linguistique. Nous avons eu l'occasion d'aborder cette question au Parlement wallon. Vous nous annonciez alors qu'un groupe de travail avait été constitué avec votre cabinet et celui du ministre Muyters et que le FNRS-FRS examinait, avec son pendant flamand, les possibilités de coopération, ainsi que «l'après PAI»

Monsieur le Ministre, en ce qui concerne le financement, votre proposition était d'affecter les montants transférés à la recherche et d'en confier la gestion au FNRS. Le gouvernement a-t-il désormais décidé d'affecter ces montants à la recherche? Les secteurs doivent être rassurés à ce sujet.

Quel agenda a-t-il été fixé avec votre homologue? Vous avez évoqué une prochaine rencontre

ministérielle à l'été. Est-ce l'échéance que vous avez convenue pour une décision ou y aura-t-il d'autres étapes ultérieurement? Qu'en est-il du rôle des groupes de travail et de leur agenda?

Quelles sont les pistes envisagées pour la mise en œuvre des PAI ou, comme vous l'expliquez de « l'après PAI »? Quels seront les modes de collaboration entre les Communautés? Comment s'assurer que ces collaborations permettront également d'intégrer un réseau plus large à celui des Communautés?

Comment assurer la valorisation au niveau international? Plus largement, quels impacts la réforme de la politique scientifique au Fédéral aura-t-elle sur la mise en œuvre des PAI au niveau communautaire?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Vos questions sont relatives à l'impact des mesures prises par l'autorité fédérale en ce qui concerne BELSPO.

Comme vous le savez, jusqu'en 2018, les accords concernant les PAI restent du ressort du gouvernement fédéral qui doit en assurer le paiement. Ce n'est qu'après cette date que les Communautés recevront la ventilation des moyens qui leur seront affectés dans le cadre de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État.

Vous n'ignorez pas que le paysage de la politique scientifique est complexe et comprend de multiples acteurs.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler lors de diverses questions orales ou écrites, je suis convaincu que la collaboration et l'échange du savoir sont des outils indispensables à l'excellence de la recherche. Je les favoriserai chaque fois que l'occasion m'en sera donnée, et je reste attentif à l'avenir des PAI dans le cadre de leur communautarisation.

Le FNRS et le FWO ont rencontré ensemble les recteurs des universités pour aborder différentes questions et préoccupations communes; le devenir des PAI en est un. Dans son mémorandum, le FWO rappelle l'importance des PAI comme levier d'amplification de l'internationalisation de la recherche et de la collaboration des chercheurs au niveau suprarégional.

Par ailleurs, la Secrétaire générale du FWO, Mme Monard, a récemment demandé à rencontrer la Secrétaire générale du FNRS, Mme Halloin, afin de discuter des PAI, qui: «devraient pouvoir fonctionner sur un même modèle qu'auparavant».

On peut rappeler qu'au niveau des autorités académiques, le Conseil des recteurs francophones et le *Vlaamse Interuniversitaire Raad* ont eux aussi déjà très clairement pris une position commune pour le maintien du programme.

De mon côté, j'ai eu l'occasion de rencontrer mon homologue, M. Muyters, afin d'aborder

l'avenir de ce programme de coopération devenu emblématique. Une réunion de travail préalable entre nos deux cabinets est prévue demain matin.

Prenant acte de la réforme de l'État et de ses conséquences, nous devons faire en sorte que la complexité fonctionne et n'empêche pas nos chercheurs de travailler. Les avis des acteurs de terrain indiquent qu'il est absurde d'abandonner ou de casser des outils qui fonctionnent bien et qui permettent à nos chercheurs de se hisser au niveau de l'excellence mondiale.

Même si le transfert communautaire n'aura lieu qu'en janvier 2018, il est clair que des décisions devront être prises avant cette date. Une nouvelle procédure pour la phase VIII des PAI devra donc être mise en place dans le courant de l'année prochaine et je ne manquerai pas de communiquer l'ensemble des éléments plus précis.

**M. Philippe Henry (Ecolo)**. – Je remercie le ministre pour ses différents éléments de réponse.

Je me réjouis que la Flandre entende conserver le système dans son fonctionnement actuel. J'espère que cette position sera confirmée à l'avenir. Je m'interroge évidemment sur le bien-fondé de ce nouveau système fort complexe, si c'est pour en arriver à faire la même chose.

Nous attendons les résultats de votre réunion prévue demain et de celle qui aura lieu cet été. Nous continuerons à être attentifs à l'avenir. D'ici 2018 et d'ici les prochains mois, nous espérons être mis au courant des progrès réalisés. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

#### **1.11 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Évolution de la formation des kinésithérapeutes»**

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH)**. – Le 18 novembre dernier, je vous ai interpellé sur la durée de la formation des kinésithérapeutes, l'intégration des concepts de prévention et de promotion de la santé dans cette formation, ainsi que sur son harmonisation avec la Communauté flamande et entre universités et hautes écoles.

Vous m'aviez répondu qu'un groupe de travail mixte, réunissant hautes écoles et universités, avait été créé en 2013, afin d'élaborer un programme de formation en kinésithérapie sur cinq années. La réforme devait être opérationnelle pour la rentrée 2015, mais les travaux avaient pris du retard. Vous étiez en attente du rapport final élaboré par le groupe de travail et validé par l'ARES. Avez-vous des nouvelles de ce rapport? Est-il finalisé?

L'arrêté royal du 8 août 2014 fixe les compé-

tences particulières à acquérir lors d'une année d'étude supplémentaire en kinésithérapie. Ces compétences soulèvent des inquiétudes dans le secteur francophone. Le champ d'action du kinésithérapeute de base, celui qui n'aurait pas suivi un cursus complémentaire lui permettant d'acquérir des compétences particulières, pose notamment question. L'arrêté royal n° 78 n'étant pas modifié, le kinésithérapeute de base pourra normalement continuer à exercer dans tous les domaines de la kinésithérapie.

Selon certains, les compétences particulières pourraient cloisonner la kinésithérapie en spécialités – par exemple cardiaque, pulmonaire ou neurologique – ,au détriment d'une approche globale et transversale nécessaire pour prendre en charge les patients atteints de maladies chroniques ou touchés par les conséquences du vieillissement.

Prenons l'exemple de la réhabilitation: pour que la guérison soit efficace et rapide, tous les organes doivent être redynamisés en même temps. Les kinés doivent donc avoir une connaissance transversale du corps humain. Certains estiment que les nouvelles modalités risquent d'accentuer un déficit de prise en charge en première ligne, au lieu de l'atténuer.

D'autres estiment au contraire que la formation de base garantit une connaissance suffisante pour répondre aux besoins généraux de la population et que les compétences particulières visent à répondre à des besoins très spécifiques. Le débat est donc lancé: quelle sera la place des kinésithérapeutes qui décident de ne pas acquérir de compétences particulières? Notons que ce débat ne se tient que dans la partie francophone du pays, car la Flandre, ayant porté la formation en kinésithérapie à cinq années, intègre déjà plusieurs de ces compétences particulières lors de la dernière année ou tout au long de la formation.

Pourquoi ne pas faire comme la Flandre et intégrer, en tout ou en partie, les compétences particulières dans la cinquième année de la formation de base? Cela balaierait les questionnements sur la qualification de la formation de base.

Le groupe de travail se penche-t-il sur cette question? Une harmonisation des formations entre les deux Communautés est-elle prévue? Avez-vous des contacts avec votre homologue flamand? Dans l'attente de cette cinquième année, dans quel type de cursus seront organisées les filières permettant d'acquérir les compétences particulières?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je n'ai pas encore reçu le rapport du groupe de travail mixte des hautes écoles et des universités. J'ai demandé à l'ARES de clôturer ses travaux pour le 30 septembre, afin que la réforme soit opérationnelle à partir de l'année académique 2016-2017.

En 2013, j'avais déjà demandé l'examen de

plusieurs mesures dont l'allongement du cursus de quatre à cinq années et la codiplomation des hautes écoles et des universités. Je voulais que cette réforme s'inscrive dans une vision partagée de l'organisation de la formation au niveau fédéral, que chacun puisse associer la formation de base du kiné à une qualification professionnelle particulière, et que ces qualifications spécifiques soient acquises lors des deux années de master.

Je pense donc rejoindre vos préoccupations. J'espère pouvoir, en octobre, vous communiquer les résultats du groupe de travail mixte qui a pris un certain temps pour rendre son avis.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH)**. – Je regrette que le rapport ne soit pas encore finalisé.

Je me réjouis que nous soyons d'accord sur les objectifs: porter la formation à cinq années et intégrer les compétences dans les deux dernières années. Cela permettra d'harmoniser la formation avec la Flandre et de clôturer le débat sur un différentiel de formation entre ceux qui auraient opté pour quatre années de formation et ceux qui auraient opté pour cinq ans.

**1.12 Question de M. Gilles Mouyard à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Balises de la réforme de la formation initiale des enseignants»**

**1.13 Question de Mme Joëlle Kapompolé à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Réforme de la formation des enseignants»**

**1.14 Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Réforme de la formation des enseignants»**

**1.15 Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Évolution du groupe de travail sur la mobilité des professeurs»**

**M. le président**. – Je vous propose de joindre ces questions. (*Assentiment*)

**M. Gilles Mouyard (MR)**. – Monsieur le Ministre, le projet « Refonte de la formation initiale des enseignants et de celle de leurs forma-



teurs» a entamé son parcours durant la précédente législature et devrait normalement être adopté au cours de celle-ci. J'espère que ce sera le cas le plus tôt possible.

La presse nous a dernièrement appris que le Comité permanent de suivi des travaux de la formation initiale des enseignants, aussi appelé « Groupe de travail des 4 opérateurs » ou GT40, vous avait fait parvenir une première note contenant plusieurs propositions. Ce groupe de travail y soulignait qu'un trop grand nombre d'élèves sont systématiquement en dessous des objectifs d'apprentissage fixés, que l'école est toujours organisée sur son modèle historique et que le système de formation reste calqué sur ce schéma. Cette situation pose deux difficultés. D'une part, elle ne correspond plus à l'école d'aujourd'hui qui demande une continuité. D'autre part, en changeant de niveau, l'enfant est confié à des enseignants qui n'ont pas suivi la même formation que le professeur qu'il vient de quitter. Cela entraîne des ruptures qui engendrent à leur tour un taux de redoublement plus élevé que la moyenne.

Face à cette situation, le GT40 propose de revoir la formation initiale des enseignants. Cette dernière reposerait toujours sur quatre filières, mais celles-ci se chevaucheraient. Ainsi, l'instituteur formé pour les maternelles pourrait donner cours dans certaines années du primaire et il y aurait un chevauchement entre certaines années du primaire et du secondaire. De votre côté, vous entendez aller plus loin dans ce chevauchement. Le GT40 suggère en outre de faire passer toutes ces formations en master d'une durée de cinq ans. Cela n'éloignera-t-il pas certains étudiants de cette filière, créant ainsi un risque de pénurie?

Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement du travail réalisé par le Comité permanent de suivi des travaux sur la refonte de la formation initiale des enseignants? Quelle est votre analyse de sa dernière note? Pourriez-vous nous la présenter? Partagez-vous l'ensemble des recommandations émises par ce groupe de travail? Quels sont les problèmes rencontrés au sujet de cette réforme?

**Mme Joëlle Kapompolé (PS).** – Je désire à mon tour vous interroger sur cette esquisse générale développée par le GT40. S'il est nécessaire de changer et si l'idée semble séduire notamment les syndicats, c'est parce que le système actuel ne concorde pas avec la continuité prônée par les cycles allant de la première année maternelle à la deuxième primaire et de la troisième primaire à la deuxième secondaire. Finalement, on constate un manque de fluidité qui nuit au système éducatif et aux élèves et peut finir par nourrir un certain échec à des périodes pourtant charnières de la scolarité.

La logique de chevauchement permettrait d'enseigner depuis les maternelles jusqu'en deu-

xième primaire dans la filière 1, de la troisième maternelle à la sixième primaire dans la filière 2, de la cinquième primaire à la troisième secondaire dans la filière 3 et de la troisième secondaire à la sixième secondaire dans la filière 4. Elle paraît constituer une réponse-clé aux nombreux défis de l'école. Il ne s'agit toutefois que d'une partie des propositions du GT40.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dresser les grandes lignes de ces dernières? Disposez-vous déjà d'un agenda pour formaliser au mieux cette réforme de longue haleine qui se trouve être un des enjeux fondamentaux de cette législature?

**M. Philippe Henry (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, voici un mois, je vous interrogeais sur la réforme et l'allongement de la formation initiale des enseignants. Nous nous accordions pour estimer que le renforcement de formation constitue un des moyens efficaces pour lutter contre l'échec scolaire et les inégalités, deux grands problèmes auxquels est confronté aujourd'hui notre enseignement. Vous confirmiez aussi l'objectif de réformer la formation initiale et d'allonger le cursus des instituteurs et des régents, malgré le coût supplémentaire et le risque de pénurie. En revanche, vous restiez particulièrement vague tant sur le calendrier de cette réforme que sur les pistes concrètes avancées par le groupe de travail des quatre opérateurs de formation et sur les options retenues par le gouvernement.

Depuis, les premières conclusions de ce groupe ont été rendues publiques. La piste avancée consiste à décloisonner les filières d'enseignement et à permettre des chevauchements entre maternel et primaire, comme mes collègues viennent de l'évoquer. Votre collègue de l'Éducation s'est déjà montrée favorable à cette approche. Quant à vous, il semble que vous souhaiteriez pousser plus avant ce décloisonnement. Il apparaît aussi que vous plaidez pour un allongement à cinq ans de toutes les filières, alors que votre partenaire de gouvernement se contenterait d'un passage de trois à quatre ans. Quant au timing, la presse évoque désormais une possible entrée en vigueur de la réforme dès la rentrée 2016-2017, mais sans certitude.

Bref, Monsieur le Ministre, qu'en est-il? On peut se réjouir que la réflexion progresse et que les pistes avancées semblent intéressantes. On a toutefois du mal à s'y retrouver entre les annonces et les déclarations, et le gouvernement semble aussi avoir des difficultés à s'accorder.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur cet important dossier? Que retenez-vous précisément des propositions du GT40? Quand ce groupe vous remettra-t-il ses conclusions définitives? Jusqu'où précisément entendez-vous décloisonner les quatre filières de formation? Celles-ci passeront-elles à cinq années d'études? Ou à quatre puis à cinq? À quelle échéance? Comment

entendez-vous financer cet allongement? La réforme va-t-elle s'accompagner d'un alignement des barèmes? Comment articuler la réforme de la formation initiale avec celle de la formation continue? Quel calendrier envisagez-vous désormais? Une entrée en vigueur à la rentrée 2016-2017 est-elle vraiment réaliste?

**M. Georges-Louis Bouchez (MR).** – Le groupe de travail chargé de cette réforme a émis l'hypothèse d'une plus grande flexibilité dans l'affectation des professeurs, quel que soit leur niveau. Certains instituteurs de l'enseignement maternel pourraient donner cours en première ou deuxième année primaire et inversement. Dans l'enseignement secondaire également, des régents et des universitaires pourraient interchanger certains cours. Une plus grande flexibilité permettrait une meilleure affectation des professeurs et un meilleur dimensionnement des classes, pour une meilleure éducation et un enseignement plus efficace.

L'idée est intéressante, mais soulève la question de la rémunération, particulièrement entre les régents et les universitaires. Cette rémunération sera-t-elle uniformisée ou des systèmes de prime seront-ils créés? Un enseignant qui prendrait en charge une classe d'un autre niveau verrait alors son salaire modifié.

Des incitants seront-ils envisagés? À Bruxelles, vu le nombre d'enfants attendus dans les prochaines années, des pénuries de locaux et de professeurs pourraient se faire sentir. En attendant que la formation suive son cours, certains professeurs pourraient être incités à privilégier l'enseignement primaire. Nous répondrions ainsi à l'urgence, sans résoudre le problème structurel qui nécessite de nouvelles mesures.

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Le 22 avril dernier, j'ai soumis une note au gouvernement présentant les premières propositions du groupe des quatre opérateurs. Dans ce document, le GT4O établit la nécessité de repenser la formation initiale des enseignants, ainsi que leur carrière, afin de mieux répondre aux besoins du système éducatif. L'enjeu est de taille. Il s'agit de garantir à tous les élèves la maîtrise des savoirs et des compétences qui leur permettront de poursuivre leurs études, de s'insérer professionnellement et d'agir dans la société en tant qu'acteurs sociaux, culturels et citoyens.

Les exigences du métier sont de plus en plus grandes à tous les niveaux d'enseignement. On observe un important taux d'échecs aux moments charnières du cursus, c'est-à-dire lorsque les élèves passent d'un enseignant ayant reçu un certain type de formation à un professeur qui en a reçu une autre. C'est pour cela que le choix du GT4O s'est porté sur une refonte des formations initiales qui rompt avec le système étanche et hié-

rarchisé actuel, et traduit dans ses objectifs, ses contenus et ses dispositifs l'expression d'un même métier. Dans ses propositions, le groupe de travail défend l'idée d'une formation similaire à tous les niveaux, en décrivant des compétences et axes de formation identiques.

Il définit un référentiel de dix compétences communes et transversales, ainsi que des balises pédagogiques sous la forme de six axes de formation semblables. Pour répondre aux spécificités des différents niveaux, le groupe de travail propose un modèle en quatre filières qui tente de faire la synthèse entre la nécessité de spécialiser les enseignants en fonction de leur niveau d'enseignement et la volonté d'éviter des ruptures trop fortes entre ces états. Ces filières, calquées sur les étapes du système éducatif définies dans le décret «Missions», sont organisées selon une logique de recouvrement. Ainsi, l'élargissement de la formation vers le haut et/ou vers le bas permet à chaque charnière de trouver au moins une année d'étude où il est possible de faire appel à deux types d'enseignant. Une telle structure devrait permettre d'améliorer la collaboration entre enseignants. Ceux-ci ne se regarderont plus comme appartenant à des groupes distincts. De même, elle devrait permettre aux pouvoirs organisateurs de composer aux moments charnières des équipes d'enseignants issus de deux filières, afin de mieux accompagner les élèves.

Enfin sont énoncés une série de principes qui devraient guider la réflexion future. Il s'agit de la simultanéité des axes de formation, de la possibilité d'étalement du second cycle, du partage d'activités entre plusieurs filières et de la diversité des droits d'entrée et passerelles. Je tiens à saluer la qualité du travail réalisé par le groupe des quatre opérateurs. Les propositions émises, auxquelles j'adhère globalement, constituent un véritable progrès dans ce dossier vieux de plusieurs années.

Si le principe des filières de recouvrement a fait l'objet d'un consensus, le modèle n'est pas figé. On peut s'interroger sur la pertinence d'organiser quatre filières face à trois catégories d'orientation de la formation disciplinaire. De même, on peut s'interroger sur le choix d'un recouvrement décroissant au fil du cursus scolaire qui se réduit finalement à une seule année entre les filières 3 et 4. Alors que, dans le système actuel, le recouvrement va dans les deux sens entre les filières 1 et 2, il devient exclusivement descendant des filières 2 et 3, d'une part, et 3 et 4, d'autre part. Autrement dit, les enseignants de niveaux plus avancés peuvent donner cours à des élèves de niveaux inférieurs, mais pas l'inverse. Un tel découpage risque non seulement de conduire à l'extension, à des élèves plus jeunes, de méthodes pédagogiques réservées à des élèves plus âgés, mais aussi de maintenir une forme de hiérarchisation entre filières.

En sa séance du 22 avril, le gouvernement a

confié au Comité de suivi la tâche de continuer ses travaux et d'intégrer les remarques portant sur les premières propositions.

Le degré et la forme de recouvrement des filières feront donc partie des questions dont le GT4O devra se saisir et pour lesquelles de nouvelles propositions devront être formulées. Elles devront notamment tenir compte des modalités de passage d'une filière à l'autre.

La réforme de la formation initiale des enseignants vise à renforcer la formation. Il s'agit d'armer davantage les futurs enseignants, pour faire face aux exigences et aux difficultés du métier. Elle vise également la revalorisation de la profession et de son image, en rehaussant le niveau d'exigence à l'égard des enseignants et en créant une culture commune. Pour ce faire, même si la Déclaration de politique communautaire – DPC – fixe à quatre ans la durée de la formation initiale, il importe que cette formation corresponde au niveau 7 du cadre européen de certification pour presque tous les enseignants. Ce niveau implique une formation en cinq ans, en deux cycles, donnant accès au barème salarial 501. Il est évident que cet allongement engendrera un coût financier important pour notre Communauté.

Il convient de distinguer le coût d'un allongement du cursus de l'impact d'une revalorisation barémique. Le premier est estimé à 15 millions d'euros. À titre indicatif et sans omettre le retour sur investissement, le deuxième s'élèverait à 500 millions d'euros. Il s'agit bien entendu d'un impact maximal qui ne s'appliquera que dans plusieurs dizaines d'années, après que le passage à cinq ans se soit généralisé et que tous nos enseignants en exercice aient été formés sur cette base. À titre comparatif, en 2012-2013, le coût du redoublement pour la Fédération avait été évalué à 45,5 millions dans l'enseignement primaire et à 351 millions dans le secondaire.

Par ailleurs, la réforme aura également pour effet d'absorber le coût salarial des enseignants qui exercent actuellement dans l'enseignement secondaire inférieur et bénéficient d'un barème 501, à la suite d'une passerelle vers le master en sciences de l'éducation.

À la suite de la note présentée le 22 avril dernier, le gouvernement a invité le Comité de suivi à mener ses travaux en synergie avec le processus du Pacte pour un enseignement d'excellence et en particulier avec le groupe des quatre acteurs. Il est évident que les travaux de la réforme de la formation initiale des enseignants doivent se poursuivre sur la base des premiers jalons posés par le Comité de suivi. En revanche, le groupe des quatre acteurs constitue le lieu de prédilection des débats portant sur l'articulation entre la formation initiale et la formation continuée, ainsi que sur le lien entre la formation initiale et l'accompagnement des jeunes enseignants. C'est pourquoi cette question devra être explici-

tement mentionnée dans le cahier des charges du groupe des quatre acteurs et devra déboucher sur des propositions concrètes dans le plan d'action du Pacte.

Quant au calendrier de mise en œuvre de la réforme de la formation initiale, les discussions sont en cours. L'objectif est de comprendre, au cours de cette législature, les changements auxquels doivent s'attendre les enseignants, dans un contexte de pénurie pour certaines fonctions. Ces craintes sont légitimes face à tout projet d'allongement des études. Néanmoins, dans les États européens ayant opté pour la formation en cinq ans, la pénurie a été compensée par une plus grande attractivité de la fonction liée au nombre d'années d'étude, à l'accès aux emplois de niveau 1, à la reconnaissance sociale et à des barèmes plus avantageux. Par ailleurs, les enseignants diplômés avant la réforme seront préservés. Des modalités de mise à niveau prenant en compte une valorisation des acquis d'expérience seront prévues par les futurs décrets.

La réflexion sur les structures et l'organisation de la formation, en ce compris le parcours des étudiants, constitue désormais une priorité de l'agenda du Comité de suivi. Plusieurs réunions du GT4O ont été programmées. Un rapport intermédiaire est attendu sur ces questions pour la mi-septembre. Le rapport final devra être délivré pour la fin de l'année.

Dans la mesure où nous avons choisi de construire cette réforme fondamentale pour la qualité de l'enseignement dans une logique participative, ce dossier nécessite du temps et de la concertation avec l'ensemble des acteurs. C'est ce que j'ai souhaité hier, lors de la réalisation de l'évaluation par les Facultés Saint-Louis. C'est ce que j'ai souhaité pour le Comité de suivi qui dépasse le cadre de la législature précédente et qui assure une pérennité de cette réforme. Je continuerai sur cette voie.

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Monsieur le Ministre, j'aurais envie de dire que c'est une bonne pierre à casser, un bon sujet de réflexion. Votre réponse ne nous permet toutefois pas de décider si c'est une bonne mesure ou pas. J'imagine que nous pourrions rapidement discuter sur la base de textes.

Cette réforme est ambitieuse et il faut du temps pour qu'elle mûrisse. Son étude a commencé durant la précédente législature. Vous nous annoncez, mais sans trop de précision, vouloir aboutir au cours de la présente législature. Je l'espère bien. Sans cela, la situation deviendra fort compliquée.

Nous aurions pu espérer que soient immédiatement prises certaines mesures moins ambitieuses. Visiblement, ce n'est pas votre manière de travailler. Vous voulez tout régler, mais cela prend du temps et, à mon sens, un peu trop de temps.

Vous n'avez répondu que partiellement sur la situation des enseignants exerçant dès à présent et qui n'auront pas eu cette formation plus longue ou dite «chevauchante». À un moment donné, il faudra trouver une solution pour leur formation. Sinon, deux systèmes d'enseignement vont coexister, ce qui amènera des confusions.

**Mme Joëlle Kapompolé (PS).** – Monsieur le Ministre, votre souhait d'une démarche participative, visant à susciter l'adhésion du plus grand nombre, demande du temps. Vous désirez trouver une solution à toute une série de problèmes, avant même qu'ils ne se posent. Je pense notamment aux enseignants actuellement diplômés. Je trouve que cela justifie le calendrier. J'entends qu'un rapport final sera disponible, dès décembre 2015, pour continuer notre travail.

Je m'intéresse aussi fortement à la notion de découpage car, comme vous l'avez signalé, un problème risque de se poser s'il ne suit pas la logique de la continuité des cycles. C'est un élément important que vous soulevez.

**M. Philippe Henry (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je partage votre avis. Les conclusions du groupe de travail sont intéressantes et méritent tout au moins d'être examinées. Des choses potentiellement très intéressantes s'y trouvent. Je vous avoue cependant ne pas voir très clair sur certains points. Qu'a décidé le gouvernement? Jusqu'où a-t-il été? J'ai l'impression que rien n'a été fait, même si ces conclusions ont été déposées au gouvernement. Il est vrai que le groupe de travail n'a pas terminé sa mission.

Ce n'est pas un problème mais à cause de l'ambiguïté des différentes communications, le monde de l'enseignement ne connaît pas le calendrier de cette réforme et ne sait pas ce qui a été décidé. Les partis de la majorité ont-ils une vision commune? Qu'en est-il du calendrier? Nous comprenons bien qu'une réforme de cette ampleur nécessite du temps. Toutefois, la réflexion a débuté durant la précédente législature. Il serait utile que nous connaissions prochainement le calendrier pour ces prochaines années. Vous parlez de la législature, ce qui est fort vague, quand il reste quatre ans avant la prochaine législature et l'entrée en vigueur effective de cette réforme.

Il est évident que cette mesure aura un effet budgétaire. Il n'est toutefois pas urgent d'en connaître les montants complets à long terme. Il y aura une programmation. Il serait utile de voir clair également à ce sujet.

Enfin, aborder la formation initiale n'a pas de sens si nous ne nous penchons pas, en même temps et tout autant, sur la formation continuée et la dynamique des établissements. Sans cela, nous ne travaillerions que pour les nouveaux diplômés qui ne forment qu'une partie assez limitée du corps enseignant, même si la proportion changera année après année. C'est une des raisons pour lesquelles je regrette, Monsieur le Président, que

la conférence des présidents n'ait pas accepté d'organiser un débat sur ce sujet demain. Ce thème, qui concerne les compétences de plusieurs ministres, mérite un débat en séance plénière.

**M. Georges-Louis Bouchez (MR).** – Monsieur le Ministre, je pense qu'il n'était pas opportun de joindre nos quatre questions. Vous n'avez en fait pas du tout répondu à la mienne. Je vous réinterrogerai donc. Mon groupe avait proposé en conférence des présidents un débat thématique sur cette question. Il faudrait peut-être revoir la manière dont on décide d'organiser ces débats.

Quoi qu'il en soit, cette réforme mérite plus que des questions en commission. Elle implique en outre plusieurs ministres et, au-delà des clivages politiques, nous ne serons pas de trop au Parlement pour trouver la méthode la plus efficace.

La question de la rémunération des enseignants se posera bien évidemment. Les syndicats seront là pour la rappeler. Comme vous l'avez expliqué, dans le mécanisme actuel, les enseignants peuvent descendre de niveau par rapport à leur diplôme, mais pas monter. Si cette dynamique est changée, il y aura une répercussion sur le statut de ces professeurs. C'est une question que nous ne pourrions pas éluder. Des projections budgétaires ont-elles déjà été établies? Il serait intéressant de disposer de ces chiffres pour mener, sur l'enseignement, un débat le plus efficace possible en tenant compte du contexte budgétaire. Il en va de notre responsabilité politique.

#### **1.16 Question de M. Gilles Mouyard à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Augmentation du nombre d'étudiants français dans les universités et hautes écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Monsieur le Ministre, la problématique des étudiants non-résidents est bien connue – nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises. La directrice de l'ARES et le doyen de la faculté vétérinaire de l'ULG tirent de nouveau la sonnette d'alarme. Le problème s'amplifie chaque année. Durant l'année académique 2012-2013, plus de 17 000 étudiants français ont fréquenté nos établissements de l'enseignement supérieur.

Le coût serait de l'ordre de 115 millions d'euros par an à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le problème principal est que ces étudiants rentrent en France pour exercer leur métier, de sorte que nous dépendons sans retour. S'ils viennent chez nous, dans les filières paramédicales essentiellement, c'est parce qu'il n'y a pas de

sélection à l'entrée, contrairement à la France. Cette situation fait dire au doyen de la faculté vétérinaire de l'ULG que nous avons la plus grande faculté de médecine vétérinaire de France, puisque nous formons plus de vétérinaires français que l'ensemble des universités françaises.

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Nous n'en sommes pas là, heureusement.

**M. Gilles Mouyard (MR)**. – Soit, ce ne serait pas la première fois qu'un journaliste commet une erreur, mais il n'en demeure pas moins que les étudiants français sont très nombreux, trop nombreux, dans les amphithéâtres de nos facultés de médecine vétérinaire.

La Fédération Wallonie-Bruxelles avait mis en place un quota de 30 %, au motif que des problèmes pourraient se poser en Belgique, en santé publique. Cependant, il faut rendre des comptes à l'Europe qui n'accepte pas facilement ce point de vue. À présent, certains acteurs demandent même que ce quota de 30 % soit réduit, tant le problème est criant. J'ai l'impression que nous arrivons tout doucement à la quadrature du cercle. Que comptez-vous faire à ce sujet, Monsieur le Ministre? Une nouvelle réflexion est-elle en cours? Quel est votre avis, de manière générale, sur cette question?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – La problématique que vous soulevez a un lien direct avec le droit européen, notamment avec le principe de libre circulation des personnes. Pour rappel, selon ce principe, à la suite de l'abolition des frontières entre les 28 États membres, tout citoyen peut se déplacer librement dans l'espace européen pour voyager, étudier, travailler ou y résider. C'est donc sur la base de ce principe que bon nombre d'étudiants étrangers, singulièrement français, viennent effectuer leurs études chez nous. Le plus souvent, ces étudiants cherchent à éviter les concours organisés dans les filières médicales et paramédicales de leur pays, ce que confirment indirectement les statistiques en ma possession, lesquelles démontrent que la majorité de ces étudiants retournent en France à l'issue de leurs études.

Cette présence disproportionnée a pour effet de désorganiser et de compromettre la qualité de notre enseignement, ce qui peut à terme provoquer des pénuries, voire un effritement de la qualité des soins. En effet, dans les filières médicales et paramédicales, l'afflux des étudiants étrangers et leur retour massif dans leur pays d'origine engendrent potentiellement des risques pour la protection de la santé publique. J'estime qu'à ce stade le mécanisme de quota instauré par le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur permet de lutter partiel-

lement contre ce phénomène. De fait, on constate que les places libérées par les étudiants étrangers par le biais du mécanisme de tirage au sort sont d'emblée occupées par des étudiants belges. Depuis que les filières de soins infirmiers et de sages-femmes ont été exclues du champ du décret, il apparaît que la grande majorité des étudiants dans ces filières sont de nationalité française. En revanche, le décret du 16 juin 2006 s'appliquant au cursus de la médecine vétérinaire, on relève que les étudiants français demeurent nombreux, mais ne constituent pas une majorité écrasante par rapport aux étudiants belges; ils ne représentent qu'un tiers.

Par ailleurs, vous relevez que certaines facultés souhaitent que le pourcentage actuellement fixé à 30 % soit revu à la baisse. Je pense que cette question mérite d'être examinée, mais il faut savoir que nous sommes sous monitoring de l'Union européenne. Il faut donc toujours tenter de prévoir sa réaction, compte tenu de la procédure en infraction initiée par la Commission à l'encontre du décret instaurant le contingentement.

En ce qui concerne la médecine vétérinaire, j'ai décidé de lancer des concertations avec les doyens de faculté de médecine vétérinaire et les étudiants, pour examiner avec eux comment nous pouvons assurer la qualité de la formation des étudiants, en raison de leur nombre important, notamment en master.

**M. Gilles Mouyard (MR)**. – Je note que vous mènerez une réflexion approfondie sur le sujet, Monsieur le Ministre. Je pense qu'il faudra trouver une solution, faute de quoi nous ne nous en sortirons pas. Ces étudiants rentrent dans leur pays quand ils sont formés, cela coûte cher et ne nous rapporte rien. C'est un investissement à perte. Je sais que l'Europe est derrière tout cela. Il faut essayer d'être novateur pour trouver des solutions. La Commission introduira peut-être d'autres recours, mais nous pourrions gagner un peu de temps. À un moment donné, il faut peut-être y aller au culot.

**1.17 Question de Mme Muriel Targnion à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Égalité hommes-femmes dans la recherche scientifique»**

**1.18 Question de Mme Isabelle Moinnet à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Création d'un master interuniversitaire en études de genre»**

**M. le président** – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

**Mme Muriel Targnion (PS).** – Le 26 mai 2011, le gouvernement wallon et notre gouvernement adoptaient le Partenariat Wallonie-Bruxelles pour les chercheurs et les chercheuses.

L'idée sous-jacente de ce partenariat est de placer le chercheur au centre de la priorité accordée à la consolidation de la recherche comme moteur d'avenir. Pour ce faire, le Partenariat Wallonie-Bruxelles se décline en vingt-cinq actions, réparties en six chapitres.

Parmi ces actions, mon attention s'est attachée sur le chapitre concernant l'égalité hommes-femmes. En effet, six actions ont été intégrées dans ce partenariat, afin de promouvoir cette égalité et d'intégrer cette dimension dans l'ensemble des outils existants en matière d'égalité des chances. Il s'agit d'émettre des recommandations en matière de congés circonstanciels et en ce qui concerne la composition de jurys et de commissions scientifiques, d'adopter des mesures visant à intégrer la problématique des différences de parcours de vie dans l'évaluation des dossiers scientifiques, de soutenir les associations de promotion des femmes dans les carrières scientifiques, d'intégrer la question du genre dans les programmes de cours et de renforcer à haut niveau le suivi de ces décisions par le groupe de travail Femmes et sciences.

Monsieur le Ministre, je voudrais savoir si ces six actions ont été concrétisées et ont fait l'objet de décisions fermes. Pourriez-vous me présenter ces décisions? Concernant les actions qui n'auraient pas encore été concrétisées, pourriez-vous me préciser les raisons qui expliquent cette situation?

**Mme Isabelle Moinnet (cdH).** – En 2010-2011, l'ASBL Sophia, réseau belge des études de genre, a réalisé une étude de faisabilité relative à la création d'un master interuniversitaire en études de genre. Celle-ci faisait suite à une demande de Joëlle Milquet, alors en charge de l'Égalité des chances au gouvernement fédéral. L'objectif de Sophia était «d'ancrer durablement ce champ d'études dans les institutions belges d'enseignement supérieur».

Publié en 2011, le rapport de cette étude semblait encourageant. Il démontrait en effet que les conditions légales étaient remplies pour la création d'un master en études de genre. Il attestait également de sa pertinence scientifique, en soulignant qu'un tel master, par son caractère interuniversitaire, permettrait de mettre en réseau nos chercheurs dans ce domaine et de renforcer les synergies entre nos universités. Par ailleurs, le rapport montrait la possibilité de puiser dans l'offre existante de cours relatifs aux études de genre. Ces dernières années, nos universités ont effectivement renforcé leurs offres pour ces formations, par la création de cours isolés, de finalités et de mineurs.

Parallèlement à la faisabilité, une étude de

marché a été réalisée montrant un réel intérêt des étudiant(e)s et des professionnels. Ainsi, 7,4 % des étudiants sondés se sont dits intéressés par un master en études de genre, s'il est organisé en Belgique, contre 2,2 % s'ils doivent le suivre à l'étranger. Quarante-huit pour cent des étudiants qui ont déjà suivi des cours dans ce domaine ont marqué leur intérêt.

À la suite de cette étude, la Communauté flamande a mis en place un master en études de genre. Lancée en 2014-2015, cette formation académique est organisée par cinq universités flamandes. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a visiblement pas suivi cette dynamique. Un comité de pilotage avait pourtant été mis en place, associant des universités flamandes et francophones.

Monsieur le Ministre, quel intérêt portez-vous à cette étude de faisabilité et à la création d'un master interuniversitaire en études de genre?

Quelles suites ont-elles été données aux conclusions de l'étude de faisabilité et de marché?

Pourquoi notre Fédération n'a-t-elle pas pu mettre en place un tel master, contrairement à la Communauté flamande?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – L'égalité hommes-femmes dans la recherche me tient particulièrement à cœur et je dois constater que les différentes recommandations mentionnées dans le Partenariat Wallonie-Bruxelles pour les chercheurs et les chercheuses n'ont malheureusement pas avancé aussi rapidement qu'espéré. Par ailleurs, malgré l'étude de l'ASBL Sophia et le travail effectué par plusieurs membres des universités, depuis quelques années, aucun master interuniversitaire en études de genre n'a vu le jour dans notre Fédération. Néanmoins, plusieurs actions ont été entreprises ces dernières années, afin de promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les carrières scientifiques. À titre d'exemple, l'ASBL Bewise – Belgian Women in science –, a reçu un financement de la Fédération en 2010 et 2011, dans le cadre du soutien aux associations de promotion des femmes dans les carrières scientifiques. Ce financement a par la suite été repris par la Région wallonne. À la fin de la législature précédente, un budget a également été consacré, par le ministre de la Recherche, à la mise en place de personnes de contact «Genre» dans les différentes universités. Toutefois, le cahier des charges se restreignait principalement à la rédaction de rapports dressant un état des lieux dans chaque université. Ces rapports qui ne me sont parvenus que récemment ont permis de mettre en évidence les forces, mais aussi les faiblesses de nos différentes institutions en matière de politique de genre. Un contact a été pris par mon cabinet avec plusieurs de ces personnes et une analyse comparative des différents rapports est actuellement en cours. En début de législature, j'ai également reçu les recommanda-

tions du Comité femmes et sciences qui souhaitait, par ordre de priorité, élargir les missions des personnes de contact «Genre», soutenir la mise en place d'un master interuniversitaire en genre, songer à l'instauration d'objectifs pour la composition hommes-femmes de commissions scientifiques et conseils académiques, instaurer un prix qui serait géré par le FNRS pour récompenser le travail exemplaire d'une femme scientifique. En outre, concernant la première recommandation, les personnes de contact «Genre», il était précisé qu'il est essentiel, d'une part, d'apporter un soutien financier et, d'autre part, d'établir un canevas de missions centré sur des actions concrètes et non plus principalement sur un état des lieux. Enfin, des contacts ont été pris avec le FNRS, qui est également membre du Réseau européen GENDER NET ERA NET, *Promoting Gender Equality in Research Institutions and Integration of the Gender Dimension in Research Context* – Promotion de l'égalité de genre dans des institutions de recherche et intégration de la dimension de genre dans le contexte de la recherche. Il est en effet essentiel d'intégrer la notion de genre également au niveau de la recherche et des projets de recherche. N'est-il pas frappant de constater qu'aujourd'hui encore de nombreux médicaments testés initialement sur des animaux comme les rats le sont uniquement chez les mâles – et ce n'est pas un exemple isolé. L'égalité est partout.

*(Sourires sur les bancs)*

Depuis le début de cette législature, différents contacts ont été pris avec des acteurs et actrices de terrain et différentes rencontres ont été organisées. Pour votre information, une réunion est prévue fin juin avec le Comité femmes et sciences, mais aussi avec des personnes de contact «Genre», avec le FNRS, avec le Centre pour l'égalité des chances, avec le cabinet de ma collègue Mme Simonis qui a en charge le droit des femmes et l'égalité des chances. Cette réunion aura pour but de définir et de finaliser un nouveau cahier des charges, pour l'année académique 2015-2016 et sera l'occasion de définir ensemble et de manière concrète quelles sont les futures actions qui devront être menées. La mise en place d'un master interuniversitaire est une excellente idée qui doit être soutenue et on peut maintenant se baser à la fois sur l'étude de l'ASBL Sophia et sur l'expérience de nos voisins flamands qui viennent de lancer cette initiative de leur côté. La création de ce master a déjà fait l'objet de discussions cette année avec le Comité femmes et sciences et le Centre pour l'égalité des chances. Il fera clairement partie du cahier des charges des personnes de contact «Genre» dans les universités. Précédemment, un groupe de travail qui devait s'occuper de ce dossier n'avait pas reçu de mandat officiel des autorités académiques, contrairement à la Flandre et n'avait finalement pas réussi à concrétiser ce projet. La prise en charge par des personnes de contact «Genre» de-

vrait permettre de faire avancer le dossier.

Parmi les autres actions à mener dans le futur, je peux mentionner la mise en place de formations en genre qui sera organisée au sein des universités, en concertation avec le Centre pour l'égalité des chances. Un monitoring des recherches intégrant la question du genre pourrait également être utile.

Veiller à une meilleure proportionnalité au sein de certains organes ou commissions, comme c'est déjà le cas actuellement au sein de certaines institutions universitaires, serait clairement nécessaire. Bref, comme vous le constaterez, les idées ne manquent pas et j'espère qu'en collaboration avec les différents acteurs et actrices de terrain, nous arriverons, lors de la réunion de juin, à fixer des objectifs clairs qui mèneront à des actions qui doivent se concrétiser dans le courant de l'année académique 2015-2016.

**Mme Muriel Targnion (PS).** – Vous l'aviez dit d'emblée, Monsieur le Ministre, cet aspect du dossier n'avait guère évolué depuis 2011. Manifestement, depuis que vous exercez la compétence, vous lui accordez un grand intérêt et mettez tout en œuvre pour que cet élément soit intégré dans le partenariat Fédération Wallonie-Bruxelles pour les chercheurs et chercheuses. Je vous en remercie.

J'ai en outre une pensée pour les rats de laboratoire et je ne doute pas qu'un député se chargera de les défendre à l'avenir.

**Mme Isabelle Moinnet (cdH).** – À l'instar de la France, de la Flandre et des autres pays européens, la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait, selon moi, tendre vers la création d'un master en études de genre. Il est dommage que nos étudiants doivent se tourner vers l'étranger pour trouver de telles formations ou soient contraints d'y renoncer.

Comme le prévoit la loi *gender mainstreaming*, il sera de plus en plus important et nécessaire de disposer de collaborateurs et d'acteurs formés à la dimension du genre. Peut-être pourriez-vous prendre contact avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur – ARES – pour qu'elle puisse travailler sur le sujet.

Pour ma part, je reviendrai vers vous soit début juillet soit en septembre, afin de recevoir des explications sur les conclusions du groupe de travail qui aura été mis en place.

**1.19 Question de Mme Marie-Martine Schyns à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Répartition des hautes écoles formant les enseignants à Bruxelles»**

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – La

Région de Bruxelles-Capitale manque d'instituteurs du primaire et d'enseignants du secondaire d'origine bruxelloise. On le voit très clairement dans les indicateurs de l'enseignement: la plupart des enseignants viennent du Hainaut, de Liège et du Brabant wallon. De plus, même si certains sont domiciliés à Bruxelles, cela ne signifie pas forcément qu'ils en soient originaires. Nombre d'entre eux proviennent d'autres régions et se domicilient à Bruxelles, pour être proches de leur emploi.

Cela pose des problèmes, dans la mesure où beaucoup de ces enseignants ne connaissent pas bien les contextes de vie de la population scolaire, dans l'enseignement fondamental et secondaire de Bruxelles, ou ont été moins confrontés, dans leur milieu de vie ou d'étude, aux différences culturelles, percevant peu les enjeux voire les obstacles ou tensions que cela représente en matière d'éducation et d'apprentissage. On constate aussi que les enseignants navetteurs ne peuvent guère participer à une vie de quartier autour de l'implantation scolaire.

Ce phénomène s'explique notamment par le fait que, proportionnellement, la Région de Bruxelles-Capitale offre moins de lieux de formation de futurs professeurs, au prorata de la population en âge d'obligation scolaire, que les autres sous-régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, Monsieur le Ministre, la région liégeoise que vous connaissez bien compte bien plus de hautes écoles. D'ailleurs, de nombreux enseignants liégeois viennent donner cours à Bruxelles. Le territoire bruxellois manque de hautes écoles et ces dernières ne sont pas réparties de manière harmonieuse sur l'ensemble du territoire. Il serait pourtant intéressant, en ce domaine, de prévoir des pôles d'attractivité dans différents quartiers et pour différents publics.

Ma question s'inscrit dans la réflexion sur la réforme de la formation initiale des enseignants: au sein de votre cabinet ou de votre administration étudie-t-on la question de la répartition harmonieuse des établissements de formation des enseignants, en particulier en Région de Bruxelles-Capitale? Le GT40 ou un autre GT en est-il chargé? Avez-vous des premières conclusions ou orientations à nous communiquer à ce propos?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Le manque d'enseignants bruxellois formés à Bruxelles est une problématique connue. Je constate toutefois que le nombre d'étudiants des catégories pédagogiques des hautes écoles situées en Région de Bruxelles-Capitale est en augmentation. En effet, sur les dix dernières années, le nombre d'étudiants de la section préscolaire a augmenté de 6 %, mais surtout celui des agrégés de l'enseignement secondaire inférieur a cru de 30 % en moyenne, pour l'ensemble des sections. Cela a d'ailleurs un effet, notamment pour la haute école de Bruxelles qui

dépend de la Communauté et qui est aujourd'hui à l'étroit dans ses bâtiments.

Je partage votre avis sur la nécessité d'une réflexion tout à fait particulière sur l'offre d'enseignement à Bruxelles. Il serait, me semble-t-il du rôle du pôle académique de Bruxelles de réfléchir à la manière d'articuler une offre suffisante, en tenant compte des besoins de la population.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH)**. – J'en déduis que le pôle académique sera chargé de cette réflexion. Je n'ai pas d'écho sur les activités de ce pôle, mais une chose est sûre: la réflexion doit progresser, car il y aura, à l'avenir, de plus en plus d'enfants scolarisés à Bruxelles.

## 1.20 Question de Mme Isabelle Moinnet à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Réforme du décret AEQES»

**Mme Isabelle Moinnet (cdH)**. – Monsieur le Ministre, le 8 mai dernier, l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur – AEQES – organisait une journée d'étude intitulée «la qualité de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Europe: équilibres et perspectives». Ce fut l'occasion pour l'agence de faire le point sur nos processus d'évaluation externe, sur les nouveaux enjeux de la qualité, mais aussi sur son fonctionnement propre.

En prévision des élections régionales de 2014, l'AEQES avait également publié un mémorandum à l'attention des décideurs. Dans ce document, l'agence appelait à une révision du décret qui organise ses missions et son fonctionnement.

Concernant les méthodes d'évaluation, l'agence réclame davantage de liberté. Ainsi, l'interdiction de publication de données chiffrées est considérée comme décrédibilisant le travail des experts qui ne peuvent de facto pas étayer leur évaluation sur des statistiques.

Par ailleurs, l'agence remet également en cause la longueur du cycle décennal des évaluations qui est, selon elle, critiquée par les établissements, les experts et l'ENQA (*European Association for Quality Assurance in Higher Education*). Malgré l'existence d'une procédure de suivi postévaluation à la demande des établissements, l'AEQES estime que des cycles de 10 ans ne favorisent pas le soutien qu'elle peut apporter aux établissements dans leur démarche de qualité. Dans un avis de juin 2012, elle avait d'ailleurs plaidé pour l'instauration d'un suivi à mi-parcours.

Enfin, notre agence souhaite que ses missions soient étendues. En effet, celles-ci ne couvrent



actuellement que les programmes d'enseignement des premier et deuxième cycles initiaux. Or l'expertise de l'AEQES pourrait être mise à contribution pour d'autres niveaux de formation, comme les brevets de l'enseignement supérieur – BES –, les masters de spécialisation, les certificats voire les cours dispensés dans le cadre du troisième cycle.

Monsieur le Ministre, voici quelques-unes des nombreuses recommandations de l'AEQES qui a visiblement l'ambition de moderniser son fonctionnement et d'améliorer l'évaluation de nos formations.

Quelle concertation avez-vous mise en place avec l'AEQES à la suite de ce mémorandum? Quelles réponses apportez-vous à leurs demandes? Plus généralement, quelles sont vos propositions pour améliorer la démarche de qualité dans nos établissements supérieurs?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Madame la Députée, lors de la table ronde organisée par l'agence, le 8 mai dernier, un certain nombre de questions ont été abordées qui rejoignent vos préoccupations, telles que la liberté méthodologique, les cycles d'évaluation, l'étendue des missions de l'agence; vous y ajoutez la publication de données chiffrées.

Dans les cadres législatif et budgétaire actuels, toutes ces questions sont à considérer par rapport à deux éléments essentiels: les missions de l'agence et les moyens financiers dont elle dispose, moyens qui n'iront pas en augmentant du fait de la situation budgétaire difficile.

Quelles sont les missions de l'agence, et dans quelle perspective s'inscrivent-elles? Depuis le lancement du processus de Bologne, les développements en matière de gestion de la qualité dans l'enseignement ont été particulièrement rapides: en quinze ans, la grande majorité des pays européens ont établi une agence indépendante chargée de la gestion externe de la qualité, dont les procédures se basent sur des principes et lignes directrices communs adoptés au niveau européen.

Ces développements rapides ont montré une tendance forte vers une approche de la gestion externe de la qualité privilégiant plutôt l'accréditation que l'évaluation formative et l'évaluation plutôt institutionnelle que programmatique.

Sur ces deux points, l'agence demeure une exception dans le paysage européen, sans doute en raison de la particularité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un territoire de petite taille qui possède un système d'enseignement supérieur subsidié à un très haut niveau, composé d'établissements publics et financé par un système d'enveloppes fermées liées au nombre d'étudiants. Cette spécificité a naturellement poussé à une méthode d'évaluation formative qui ne suit peut-

être pas tout à fait la tendance européenne générale, mais tente de rester en phase avec les finalités et la culture de notre enseignement supérieur. Cela explique en partie la volonté de ne pas amplifier le phénomène de marchandisation de l'enseignement supérieur par la publication de données chiffrées.

Quelle adéquation y a-t-il entre les missions et les moyens financiers? L'approche «programme» pratiquée actuellement, à savoir une évaluation complète, par clusters, tous les dix ans, avec une évaluation de suivi par deux experts à mi-parcours, est moins coûteuse globalement que ce qui est pratiqué ailleurs, c'est-à-dire l'accréditation systématique de programmes tous les 4, 5 ou 6 ans, assortie d'évaluations ou d'accréditations institutionnelles et d'évaluations des professeurs, comme en Espagne, par exemple.

S'agissant de l'extension des missions de l'agence aux domaines non couverts actuellement par le dispositif, l'idéal serait évidemment de tout évaluer. Mais ici encore, il faut rester réaliste et prendre en compte les ressources qui sont celles de l'agence aujourd'hui.

Très attaché au développement dans notre enseignement supérieur d'une culture de la qualité, je reste évidemment attentif à toutes ces questions. Je suis conscient qu'il est urgent de mener une réflexion en profondeur sur le fonctionnement de l'agence. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de créer un groupe de travail comprenant tous les acteurs concernés et qui aura pour mission d'émettre des propositions de modification et d'amélioration du décret du 16 janvier 2008.

**Mme Isabelle Moinnet (cdH)**. – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je regrette que le cadre budgétaire restreint ne permette pas à l'agence d'évoluer, et serai curieuse de prendre connaissance des résultats du groupe de travail que vous allez créer.

#### **1.21 Question de Mme Marie-Martine Schyns à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Statut des assistants pédagogiques»**

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH)**. – Monsieur le Ministre, je vous avais interrogé, en février dernier, sur le statut un peu particulier des assistants pédagogiques. Vous aviez répondu que vous aviez chargé l'administration de dresser un inventaire de la situation.

Cet inventaire a-t-il pu être établi? Pouvons-nous connaître le nombre d'assistants pédagogiques qui exercent en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Nous avons débattu des différentes pistes permettant d'améliorer le statut de ces assistants,

notamment à la suite du refinancement de l'enseignement supérieur. Votre réflexion a-t-elle progressé depuis?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Madame la Députée, le rapport de l'administration concernant l'inventaire des assistants pédagogiques a été établi sur la base des informations communiquées par les institutions universitaires, à la suite d'une demande de renseignements adressée par les commissaires-délégués du gouvernement, et en consultant les sites internet officiels des institutions universitaires. Des compléments d'information ont également été obtenus lors de contacts téléphoniques avec des services de gestion des ressources humaines des institutions universitaires.

En remarque préliminaire, il convient de préciser que la fonction d'assistant pédagogique n'est définie dans aucun texte légal; il y est uniquement fait référence dans l'arrêté royal du 15 janvier 1974, avec la possibilité donnée au personnel de l'enseignement secondaire d'occuper une fonction dans l'enseignement universitaire. Cet arrêté royal dispose en son article 14, § 2, qu'«un congé peut être accordé par le ministre ou son délégué aux membres du personnel visés à l'article 1<sup>er</sup> pour exercer provisoirement dans l'enseignement universitaire une des fonctions reprises dans l'arrêté royal du 31 octobre 1953 fixant le statut des agrégés, des répétiteurs...»

Actuellement, peu de professeurs de l'enseignement secondaire sont employés dans les universités en tant qu'assistants pédagogiques: une personne, détachée de la Communauté française et en mission spéciale, occupe à l'UMons un poste d'assistante pédagogique à temps plein; huit personnes pour une fonction n'excédant pas 30 % d'un temps plein bénéficient de ce statut à l'UCL; l'ULg occupe 24 assistants pédagogiques pour douze équivalents temps plein en première année de baccalauréat; l'Université de Namur fait appel au maximum à 30 équivalents temps plein pour occuper des fonctions de collaborateurs didactiques, la plupart étant des personnes enseignant à temps partiel dans le secondaire et exerçant à l'université, avec un coefficient d'occupation très variable, des tâches d'appui pour pallier, de manière temporaire, des besoins spécifiques. L'ULB et l'Université Saint-Louis Bruxelles n'en occupent aucun.

Des dispositifs spécifiques pour les assistants pédagogiques sont prévus par les différentes universités via leurs règlements et statuts des personnels scientifiques. Ces dispositifs précisent leur engagement, leur statut, leurs fonctions... Ils peuvent varier d'un établissement à un autre. La liste complète de ces dispositifs a été dressée par l'administration et m'a été communiquée, mais il serait long et fastidieux de tous les énumérer ici. Lors de cet état des lieux, certaines universités

comme l'UMons et l'Université de Namur ont exprimé le souhait de clarifier le statut d'assistant pédagogique.

Le 10 février, je vous avais fait la réponse suivante :«Dans le cadre du refinancement, nous identifierons les propositions possibles». Le rapport fort complet de l'administration a pris beaucoup de temps à être finalisé et ne m'est parvenu que très récemment. Je n'ai donc pas encore eu le temps d'intégrer la problématique des assistants pédagogiques. Néanmoins, il faut souligner le nombre particulièrement faible d'assistants pédagogiques par rapport au personnel scientifique et académique des universités, ainsi que la très grande disparité entre universités.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH)**. – Je vous remercie pour ces chiffres, Monsieur le Ministre. On voit que les situations sont différentes d'une université à l'autre. Il serait intéressant – sans vouloir charger trop l'administration – de voir si cela existe dans les hautes écoles ou pas du tout. Il m'est revenu, mais de manière très peu claire, que ce genre de statut existait aussi. Certains acteurs vous ont d'ailleurs répondu la même chose. J'ignore comment le faire – la question m'intéresse particulièrement –, mais imaginer différents chevauchements possibles est l'une des solutions potentielles. Cela rejoint d'ailleurs le contenu du rapport du groupe de travail sur la formation initiale.

Est-il possible de disposer des renseignements sur les différents statuts?

Pour le reste, la réflexion doit être entamée. Pourquoi pas au sein du Parlement?

## **1.22 Question de Mme Clotilde Leal-Lopez à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Student pack et dérivés qu'il peut entraîner»**

**Mme Clotilde Leal-Lopez (cdH)**. – L'année académique 2014-2015 est sur le point de se terminer. Déjà, en coulisse, les hautes écoles, les universités et leurs partenaires se préparent pour la rentrée de septembre 2015. Parmi ces partenaires, on trouve notamment des acteurs associatifs, institutionnels et commerciaux qui s'associent en vue du *student pack*, un sac cadeau offert aux étudiants à l'occasion de la rentrée académique. Ce principe intéressant peut toutefois avoir des revers. Certes, la présence d'informations de la police ou de la défense nationale ou de bons de réduction pour l'achat de fruits ou de légumes est louable. Je me pose néanmoins des questions sur la présence de bons de réduction pour l'achat de boissons alcoolisées ou sur la recommandation faite aux étudiants de se rendre dans tel ou tel débit de boissons qui offrira des réductions sur la bière.

Plus interpellante encore, cette situation rencontrée à l'université de Namur où les présidents de cercles d'étudiants ont été sollicités par un des distributeurs de ces *student packs* qui proposait d'échanger les données personnelles des étudiants contre, notamment, des boissons alcoolisées.

Monsieur le Ministre, mon idée n'est certainement pas de nuire au principe de *student pack*. Toutefois, y trouver des bons de réduction sur des boissons alcoolisées ou des conseils sur les endroits où les étudiants peuvent boire à prix réduit ne me semble pas être un bon message à adresser à notre jeunesse.

La Communauté française est-elle associée d'une manière ou d'une autre à la réalisation et à la distribution de ces *student packs*? Le contenu du *student pack* est-il soumis à un contrôle, que ce soit par la Communauté française ou par les responsables des hautes écoles ou des universités? Envisagez-vous de mieux réglementer le système?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – La distribution de *student packs* relève de l'initiative de cercles étudiants qui sont souvent les organes les plus sollicités. Notre Fédération n'intervient nullement en la matière. La démarche est d'ailleurs souvent commerciale, même si de très nombreux étudiants attendent l'arrivée de ces *student packs* avec une certaine impatience, notamment pour les agendas et guides qui s'y trouvent. Ces distributions sont d'ailleurs souvent l'occasion pour les différentes organisations étudiantes qui y participent de rencontrer les nouveaux étudiants, de se faire connaître auprès d'eux et d'indiquer quelle est leur fonction.

Quant à l'échange de données personnelles dont disposent les associations d'étudiants contre ces *student packs* ou d'autres cadeaux, j'ai déjà indiqué qu'il s'agissait d'une faute déontologique grave et inadmissible. Les associations, cercles et conseils étudiants disposent de leur propre personnalité juridique et chacun est tenu par les obligations définies dans la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, en tant que responsable du traitement de données à caractère personnel.

Les institutions n'ont aucun droit d'ingérence dans l'utilisation des budgets des conseils des étudiants. Seuls les commissaires du gouvernement peuvent vérifier si l'emploi des fonds qui leur sont attribués est conforme à leurs missions décrétales, dont la promotion des conseils étudiants et la défense des intérêts collectifs et indi-

viduels des étudiants. Il n'y a donc pas de contrôle a priori sur le contenu de ces *packs*. Par contre, si la distribution est autorisée, la consommation de boissons alcoolisées à l'intérieur des enceintes des institutions est rigoureusement réglementée.

Enfin, je me réjouis qu'à côté de ces initiatives commerciales et publicitaires, certaines institutions connaissent également la distribution d'autres *packs*, encourageant une consommation responsable et alternative ou le commerce biologique. Ces actions plus militantes répondent également aux objectifs de conscientisation et de sensibilisation de nos jeunes.

**Mme Clotilde Leal-Lopez (cdH)**. – Il est vrai qu'il s'agit d'une démarche commerciale et l'on se rend compte, de plus en plus, que dans nos écoles les jeunes consomment très tôt et longtemps de l'alcool. J'ai questionné à ce propos la ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, Madame Simonis, au sujet de l'école de Maredsous qui avait organisé une fête au cours de laquelle des dérives ont dû être déplorées. Je tenais donc à attirer votre attention, tout en sachant que l'initiative ne vient pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous avez relevé que les échanges de données constituaient une faute déontologique et je vous rejoins totalement.

Je pense qu'il faut remédier à l'absence de contrôle de ces *packs*; cela relève aussi de notre responsabilité.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président**. – Les questions orales adressées à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, de M. Jean-Charles Luperto intitulée «Lancement d'initiatives liées au journalisme numérique et sauvegarde du pluralisme de l'offre»; de M. Nicolas Martin intitulées «Rencontre de la communauté des télévisions francophones» et «Recherche, entre excellence et désexcellence» ainsi que de Mme Valérie De Bue intitulée «Réforme de la formation des enseignants» sont retirées.

**M. le président**. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 13 h 15.